

UN FRONT SOCIAL EN ÉBULLITION, DES CHANTIERS EN RETARD... MACKY VOTE 2019

Le refus du suicide politique



Face à la situation économique, sociale et politique, 2017 paraissait risqué
En repoussant la présidentielle en 2019, Macky brouille la stratégie de l'opposition

P.3

MOUSTAPHA NIASSE SUR SON
SOUTIEN AU PRÉSIDENT

“Ma tey...” *

* Je m'en fiche



P.2

EN PRIVÉ AVEC... IDRISSE DIOP

“La musique n'est pas une affaire de bruit”



P.7

ITW - ABDOU KARIM SALL (DG ARTP)

“Macky n'a pas trahi sa parole ni le peuple”



P.4

AVIS D'INEXPERT PAR JEAN MEÏSSA DIOP

Des archives sonores pour confondre le non-respect à un engagement

De l'utilité (qui devient exigence et urgence) d'avoir, au Sénégal, des archives sonores constituées et alimentées à partir de toutes les productions des chaînes de radio et télévision du paysage audiovisuelle... Il n'est que d'écouter, sur Rfm, les enregistrements des différents engagements du candidat à la présidentielle....

(LIRE À LA PAGE 2)

DESTRUCTION DES FORÊTS DE CASAMANCE

Le “bois du sang” classé intouchable



Photo d'illustration

Il y avait les “diamants du sang” du temps de la guerre en Sierra Leone. Il y a maintenant le “bois du sang” connu sous le nom “kosso” en Chine, ou bois de vène sous nos cieux. Le Sénégal a obtenu que ce type de bois, *Pterocarpus Africanus/Erinaceus*, de son nom savant, soit classé dans l'annexe III de la liste couverte par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES). Une nouvelle tentative pour ralentir la coupe abusive des forêts de ce bois en Casamance qui transite par la Gambie pour être vendu en Asie et principalement en Chine.

L'inscription du bois de vène ou kosso dans l'annexe III de la CITES a été propo-

sée par le Sénégal, soutenu par d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, comme une mesure nécessaire pour aider à arrêter la coupe abusive et la vente illégale de ce bois précieux et protégé. Malheureusement, la guerre en Casamance a favorisé une économie criminelle et la contrebande. Ce qui fait le lit de la coupe du bois de vène par des individus souvent couverts par les groupes armés opérant dans les forêts du sud du Sénégal, mais aussi, par la corruption de certains agents de l'Etat et les autorités gambiennes.

Selon un rapport de l'Environnement Investigation Agency (EIA) publié l'année dernière, les espèces de bois de rose comme le vène sont même appelés les “bois du sang” en raison des liens intrin-

sèques entre leur pillage et l'économie criminelle liée à des soulèvements ou des mouvements armés, comme au Sénégal et ailleurs en Afrique de l'ouest.

Le Sénégal a promulgué une loi sur l'interdiction totale de l'exportation de bois de vène en 1998. A cela s'ajoute des efforts du gouvernement pour tenter de combattre la coupe et le commerce illicite. Mais avec la participation active des groupes armés en Casamance, le bois kosso continue à être sorti clandestinement pour être généralement acheminé en direction des pays voisins, dont la Gambie principalement, avant d'être expédié en Chine.

L'inscription du bois de vène ou kosso à l'annexe III du CITES qui prendra effet le 9 mai prochain permettra dès lors d'exiger que tout chargement pour l'exportation de ce bois, soit obligatoirement accompagné de documents CITES. Mais surtout, cette avancée signifie que le Sénégal pourra exiger la preuve de l'origine légale des chargements à la Chine et aux autres pays consommateurs du bois pillé chez nous. Ce qui a pour effet de dissuader les trafiquants et d'engager les autorités chinoises dans ce combat de la conservation. ■

MOUSTAPHA NIASSE

Le président de l'Assemblée nationale est enfin sorti de sa réserve pour se prononcer sur l'avis du Conseil constitutionnel relatif à la réduction du mandat présidentiel en cours. Dans un discours prononcé hier, Moustapha Niasse s'est montré catégorique dans son soutien à la décision prise par le président Macky Sall de se conformer à la volonté des 5 sages. “Je réaffirme qu'accepter l'avis du Conseil Constitutionnel, en la circonstance, c'est choisir la raison, la vérité et l'intérêt du Sénégal. Ce qui ne saurait signifier opter pour 7 années, pour les mandats futurs de tout chef d'Etat qui serait élu ou réélu, mais bien pour 5 années, sous l'emprise de la Constitution dont la réforme est proposée aux Sénégalais, à l'occasion du Référendum du 20 mars 2061”,

dit-il. Et Niasse de poursuivre : “si certains pensent que je suis le président de la République sans réfléchir “Ma Tay” (Je m'en fiche). Tout ce que je dis, je le dis par conviction”. Pour boucler la boucle, le patron de l'Alliance des forces du progrès (Afp) ne manque pas de lancer des piques à l'endroit de l'opposition. “D'aucuns disent qu'ils vont boycotter le referendum “niokham” (c'est leur affaire), ce qui doit se faire va se faire”. Sacré Niasse !

ALIOUNE BADARA BÈYE

L'homonymie peut-être source de confusion. “Pour lever tout équivoque”, le président de l'Association des écrivains du Sénégal, tient à préciser qu'il n'a rien à voir avec un certain Alioune Badara Bèye, auteur d'une tribune publiée sur le site Senego, notamment. L'auteur de l'article donne une opinion critique sur le mandat présidentiel. Bèye, le patron des écrivains, soutient qu'il ne fréquente pas les sites, et qu'il a beau être un homme de plume, il reste un analphabète numérique. “Je n'ai même pas d'adresse mail et je n'utilise pas internet”, informe l'auteur de Nder en flammes. Si cet autre Alioune Badara Beye, n'est pas un personnage fictif, un nom d'emprunt, il faudra bien accepter une coïncidence à l'Etat civil.

TALIBÉS ENCHAÎNÉS



Photo d'illustration

AVIS D'INEXPERT

PAR JEAN MEÏSSA DIOP

Des archives sonores pour confondre le non- respect à un engagement

De l'utilité (qui devient exigence et urgence) d'avoir, au Sénégal, des archives sonores constituées et alimentées à partir de toutes les productions des chaînes de radio et télévision du paysage audiovisuelle... Il n'est que d'écouter, sur Rfm, les enregistrements des différents engagements du candidat à la présidentielle, Macky Sall, à réduire son mandat de septennat à quinquennat et aussi du chef de l'Etat (le même Macky Sall) à faire cinq ans au lieu de sept de pouvoir, pour se convaincre de la nécessité d'une archivistique audiovisuelle bien sénégalaise. Déjà que des documents sonores conservés de manière presque rustique avaient permis de confondre Abdoulaye Wade alors président de la République acharné à vouloir faire un troisième mandat auquel il affirmait lui-même n'avoir pas droit, et qui fut contraint, par la preuve des enregistrements, au fameux “maa ko waxoon, waxeet” (c'est moi qui l'avait dit, je me dédis) si proverbiale, si historique !

Et il y a bien d'autres preuves qui peuvent et/ou pourraient confondre bien des hommes et femmes politiques du Sénégal. Les archives sont et seront là pour rappeler à chacun (et pas seulement aux politiques) qu'ils ne peuvent plus déclarer ce que bon leur semble et compter sur l'amnistie collective.

Il ne reste qu'à mieux organiser cette archivistique et obliger toute radio et chaîne de télévision ayant signé une convention avec l'Etat sénégalais de déposer ses productions déjà diffusées à un fonds d'archives audiovisuelles nationales. C'est la Radio-Télévision du Sénégal (Rts) qui aurait dû être pionnière et socle de cette politique. Malheureusement, il paraît que beaucoup de documents auraient été détruits, écrasés pour faire à des urgences matérielles, et aussi à une organisation expresse et aux objectifs politiques de l'oubli de l'ancien président Léopold Sédar Senghor. Et voilà qu'au moment de la commémoration, en 1996, du 90e anniversaire de la naissance du Senghor, le Sénégal dut recourir (à grands frais, s'il vous plaît !) à des éléments d'archives nationales du Maroc et de France pour faire voir à des millions de Sénégalais et autres qui fut Senghor ! Ce fut une énorme forfaiture. Quelles que soient les préventions qu'on puisse avoir contre le défunt académicien sénégalais, mais aussi contre tous les autres hommes politiques, du président Mamadou Dia à l'étrange Aly Niane (aujourd'hui décédé) leader d'un loufoque Parti africain des masses (Pai-M), ils ne méritent pas l'obscurité dans laquelle les a plongés une carence, voire un défaut d'archivage audiovisuelle.

Les audiovisuels public et privé (qui n'auraient pas une réelle stratégie d'archivage) devraient se mettre à cette nécessité et à cette urgence. Dans un de ses avis, l'organe de régulation de l'audiovisuel a rappelé cette exigence. La tutelle ministérielle, mais aussi les Archives nationales du Sénégal (ah, tiens, il y avait aussi le service des Archives audiovisuelles qui ont disparu, pour ne pas dire mises en fourrière) dans les années 90.

L'avènement, le 17 juin 2015, de la télévision numérique terrestre (Tnt) devrait avoir pour effet une assiduité et une plus grande rigueur dans la tenue de la mémoire audiovisuelle du Sénégal. Il serait alors loisible à tout organe de presse audiovisuelle, national comme étranger, qui voudrait exploiter ces enregistrements de payer un montant symbolique à ces centaines de milliers de francs CFA exigés pour quelques secondes d'enregistrements conservés par l'Institut national de l'audiovisuel français (Ina). Mettons-nous y ! Ce serait l'équivalent du fameux Dépôt légal exigé de la presse écrite (cinq exemplaires à déposer à des services allant des Archives nationales au bureau du procureur de la République en passant par le ministère de l'Intérieur...)

A quoi sert-il à un journaliste d'inviter à son studio ou à son plateau un expert s'il ne sait pas l'écouter ; s'il doit l'interrompre jusqu'à risquer de transformer son entretien en une foire d'empoigne ? Dans la plupart des émissions d'entretien à la radio et à la télé, l'invité est coupé au moment, par exemple, où il développe une idée intéressante. Jusqu'à présent, je regrette que l'expert Moubarak Lo ait été définitivement interrompu au moment où il expliquait “la différence entre un programme et un plan” (sic). Je ne suis pas sûr que le journaliste qui l'a empêché de le faire puisse faire cette distinction entre deux notions dont on parle beaucoup, prend l'une pour l'autre, emploie à toutes les sauces... Et même s'il le savait, le journaliste aurait dû permettre aux auditeurs d'en être édifiés... Hélas !

Erudit islamique très respecté, adulé par nombre d'auditeurs, oustaz Alioune Sall, animateur d'une émission religieuse, Al Kitab, sur Sud Fm, dans son édition d'hier, ne me semble pas rendre un bon service à l'“antilaïcité” en caricaturant la laïcité. La laïcité, a déclaré le sympathique prêcheur, avec l'approbation d'un autre oustaz Mbacké Sylla, “vous fait chasser d'un lieu dès que vous dites : salamaleykoun ! (boo né salamaalekum, rek, niou daq la) Ah bon ? Eh oui ! C'est exagéré et ça ne rend aucun service au militantisme contre la laïcité ! ■

ENQUÊTE

Publications - Société éditrice
Boulevard de l'Est-Point E
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar
Tél. : 33 825 07 31
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur général, Directeur de publication :
Mahmoudou Wane
Rédacteur en chef :
Ibrahima Khalil Wade
Rédacteur en chef délégué :
Gaston Coly

Rédaction :
Bigué Bob, Adama Coly, Georges Diatta,
Viviane Diatta, Mame Talla Diaw, Aida Diène,
Ousmane Laye Diop, Assane Mbaye,
Aliou Ngamby Ndiaye, Fatou Sy, Cheikh Thiam,
Babacar Willane
Correcteur :
Boubacar Ndiaye

Directeur artistique :
Fodé Baldé
Maquette :
Penda Aly Ngom Sène, Bollé Cissé

Service commercial :
maimounaenquete@gmail.com
Tél. : 33 825 07 31 - 778341190
70 746 50 16
Impression : **AFRICOME**

TAUX DE CROISSANCE CONTESTÉ, GRÈVES, RETARDS SUR LES PROGRAMMES

Macky Sall ou le refus du suicide politique

Les chantiers de Macky Sall, c'est comme une rangée d'horloges qui doivent tous sonner à la même date : 2017, pour assurer sa réélection. Mais au regard de la situation économique, sociale et politique actuelle, il est évident que certaines alarmes allaient rester muette l'heure venue. Le deuxième mandat allait donc être hypothéqué. Aller à l'élection présidentielle dans un an pourrait s'apparenter à un suicide politique. D'où un wax waxett constitutionnel pour aller en 2019, afin de trouver le temps de peaufiner le bilan.

■ BABACAR WILLANE

Depuis que le président de la République Macky Sall a annoncé que son mandat ne sera plus réduit de 7 à 5 ans, les réactions d'indignation se suivent dans la classe politique, au sein de la société civile et parmi les citoyens. Pourtant, en interrogeant le contexte économique, social et politique du pays, on se demande si Macky Sall qui est avant tout un politique pouvait faire autrement. Où a-t-on vu un chef d'Etat, africain de surcroît, créer les conditions de la perte du pouvoir. Accepter de réduire son mandat pour organiser une élection présidentielle en 2017 serait presque synonyme de suicide politique.

En effet, lorsque le Président Sall s'adressait à la Nation pour leur faire part de sa décision, le monde syndical était à 48 heures d'une grande marche organisée par les enseignants "pour la restitution de leur dignité et le respect des accords". Après 3 ans, les syndicats d'enseignants de tout ordre sont arrivés à la conclusion selon laquelle ce gouvernement est de mauvaise foi. Arrivées au pouvoir en 2012, les nouvelles autorités se sont vu accorder un temps d'observation par les enseignants. Ainsi, après deux ans, des négociations ont été engagées et ont abouti à la signature des accords entre janvier et février 2014.

Depuis lors, les engagements peinent à être tenus. De l'élémentaire au supérieur, en passant par le moyen secondaire, les échéances fixées pour le respect des accords ont été dépassées, fixées à nouveau, puis dépassées encore. De telle sorte que malgré la difficulté à regrouper les syndicats d'enseignants, ceux-ci multiplient les initiatives pour avoir un Front unitaire assez solide pour faire face. La marche d'avant-hier pourrait bien être le premier acte vers l'Union sacrée.

Dans le secteur de la santé, les préavis sont déjà posés, les mouvements ne sauraient tarder. Les manquements de l'acte III de la décentralisation et



leurs conséquences désastreuses sur les travailleurs des collectivités locales ont amené ces derniers à se braquer. Pour l'instant, la grève est suspendue et non levée. D'autres secteurs comme les Impôts et domaines sont en embuscade. Tous ces acteurs sont en train de nouer des contacts pour faire front commun, car défendant les mêmes intérêts. Organiser une élection présidentielle dans un tel contexte tout en ayant les moyens (légaux de surcroît) de la repousser à deux ans de plus peut s'avérer suicidaire. A moins que sur le plan économique, on ait un bilan assez solide. Mais là aussi, les arguments semblent minces pour l'instant. Le Plan Sénégal émergent (Pse), référentiel des politiques publiques, peine à se concrétiser. Son vrai résultat supposé ou réel pour le moment est un taux de croissance à 6,4% en 2015. Un taux qui peine d'ailleurs à faire l'unanimité. Le ministre de l'Economie et des finances a beau martelé ses chiffres, aidé en cela par le Président et ses hommes, il n'arrive pas à convaincre. Une mission d'autant plus difficile que

ces chiffres sont en contradiction avec ceux de la Direction de la prévision et des études économiques (5,6%) et du Fonds monétaire international (5,4%).

Des programmes encore abstraits

Côté programme, les choses bougent lentement. Les indicateurs ne sont pas du tout rassurants. La route Fatick-Kaolack est emblématique du retard que connaissent les chantiers. Les travaux de la réfection ont été inaugurés en grande pompe par le Premier ministre en décembre 2014. Depuis lors, ce tronçon de 45 km qui devait être livré en 18 mois après le démarrage connaît un retard manifeste. L'Apix l'a d'ailleurs reconnu il y a quelques jours.

Le constat est le même dans les chantiers de l'Enseignement supérieur. Il est vrai que les projets en cours peuvent radicalement changer la carte universitaire du Sénégal, mais le retard est incontestable à plusieurs niveaux. Les deux universités Amadou Makhtar Mbou et El Hadji Ibrahima Niass sont censés accueillir leur première promotion à la rentrée 2016-2017. Mais à l'évidence, cela ne sera pas possible, puisque les travaux bien que lancés, n'ont pas encore réellement démarré.

Dans le domaine de l'agriculture, le Sénégal a connu une bonne récolte et une campagne de commercialisation réussie. Si le même résultat est obtenu en 2017, cela pourrait être un solide argument de campagne dans le monde rural. Seulement, cette performance n'est pas le fruit d'un ensemble de facteurs maîtrisés par les autorités, puisque la pluviométrie qui a été un facteur décisif reste très aléatoire.

Cette même incertitude entoure la production du riz. Le gouvernement a un programme d'autosuffisance alimentaire en riz en 2017. 1,6 million de

tonnes de riz paddy est prévu pour cette date. Or, lors de la dernière campagne, l'Etat a fait état de 900 000 tonnes produites. Des statistiques, que même les acteurs directs ont du mal à cautionner. Aliou Gueye, membre du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (Cnccr) doute sérieusement des chiffres officiels avancés. Quant à l'autosuffisance en 2017, ils sont nombreux à ne pas y croire. Rokhaya Daba Fall, ingénieure agronome, Ibrahima Sène économiste et membre du PIT, Robert Sagna, ancien ministre, ... tous estiment que c'est impossible d'ici un an.

La stratégie de l'opposition brouillée

Que dire alors d'un bilan judiciaire qui se résume à une seule condamnation de Karim Wade et à une série de libertés provisoires pour les prisonniers VIP. Avec un bilan économique pas forcément des meilleurs, d'où l'expression "dëkk bi dafa macky" (le pays ne va pas), il n'est pas évident que le patron de l'APR soit tenté par une élection présidentielle l'année prochaine, surtout que ses adversaires avaient déjà bien occupés le terrain.

Car, sur le champ politique, les opposants s'étaient déjà mobilisés. Idrissa Seck avait fini de copier la stratégie de Macky Sall, en faisant le tour du Sénégal. A la différence que l'enfant de Fatick l'a fait dans une discrétion totale, alors que le Président de Rewmi le fait tambour battant. Malick Gackou du Grand-parti, Pape Diop de Bok Guiss Guiss, Abdoulaye Baldé de l'UCS multipliaient, eux aussi, les meetings à travers le pays. Même Khalifa Sall qui a tout fait pour maintenir le flou sur ses ambitions politiques, commençait à se dévoiler, avec ses partisans qui, gagnés par l'impatience, mettaient la pression sur le PS pour qu'il soit le candidat du parti. On sentait donc que les potentiels candidats déroulaient déjà la pré-campagne.

En repoussant les élections jusqu'en 2019, Macky fausse le calcul de ses adversaires. Toutes les stratégies sont à revoir. S'il faut attendre 3 ans encore, cela veut dire que les moyens déjà utilisés sont presque perdus. Certains thèmes de campagne seront caducs et le Président se donne le temps de se rattraper sur les retards dans ses programmes. Son Pse pourrait enfin avoir un visage. Et il pourra retrouver un bilan de rééligibilité. Un gain politique grâce auquel il pourra peut-être se faire pardonner son fameux wax waxett "mackyllé" à la poudre constitutionnelle. ■

POUR LE TRIOMPHE DU "OUI" AU PROCHAIN RÉFÉRENDUM

L'Apr bat le rappel des troupes

Le président de la République ne lésine pas sur les moyens pour un triomphe du "Oui" à l'issue du référendum du 20 mars 2016 prochain. Macky Sall et ses camarades du Secrétariat exécutif national (SEN) de l'Alliance pour la République (Apr), ont à l'issue d'une réunion tenue avant-hier à Dakar, engagé les militants et responsables du parti au pouvoir et les alliés de Benno bokk yaakaar (Bby), à mettre en place, dans les meilleurs délais, les comités électoraux dans toutes les communes du pays.

Face à la presse hier à Dakar, le Secrétariat exécutif national de l'Apr a ainsi réitéré l'appel du chef de l'Etat en direction des citoyens. Macky Sall invite de ce fait, les Sénégalais à voter massivement "Oui" aux propositions "innovantes" contenues dans le projet de réforme. Car, "voter Non", c'est maintenir la situation actuelle de nos institutions".

Selon le porte-parole de l'Apr, Seydou Gueye, par ailleurs porte-parole du gouvernement, "la plupart des propositions contenues dans le projet de réforme sont puisées dans le Programme Yoonu yokkute, les Conclusions des Assises nationales et celles de la Commission nationale de réforme des institutions (Cnri)". C'est pourquoi, ajoute-t-il, "des politiciens du passé et leurs relais réduisent et focalisent le débat sur une des propositions, à savoir l'application du quinquennat au mandat en cours". Le but de cette manœuvre, étant, selon lui, de masquer la profondeur des réformes dans un brouillard de paroles afin que les Sénégalais regardent ailleurs pour ne rien voir".

Invitant ainsi les populations à déjouer un tel piège, le camp présidentiel rappelle qu'il s'agit, à travers ces réformes, de rétablir et de stabiliser le quinquennat, de limiter le nombre des mandats à deux, de consolider les prérogatives de l'Assemblée nationale à travers l'évaluation des politiques publiques, d'élargir les droits des citoyens en leur proposant de nouveaux droits fondamentaux. Mais aussi d'élargir et de renforcer les compétences du Conseil constitutionnel qui peut être saisi par tous les citoyens pour exception d'inconstitutionnalité, de reconnaître le rôle de l'opposition dans la marche de la nation, en instituant un véritable statut pour son chef. C'est donc dire pour Macky Sall et son Secrétariat exécutif national (Sen), que "les propositions soumises à la parole du seul peuple souverain, ont une ambition de doter notre pays, d'institutions plus solides et pérennes, de restaurer, tant l'Etat de droit que les valeurs de la République, d'approfondir notre système démocratique, de renforcer davantage la cohésion de notre nation et de hisser le Sénégal vers l'émergence".

Le Secrétariat exécutif national (Sen), de l'Apr qui a réagi aux avis des uns et des autres sur la posture du président de la République, n'a pas manqué de préciser que Macky Sall, contrairement à une certaine opinion, n'a jamais dévié de son engagement de restaurer le quinquennat et de l'appliquer à son mandat en cours. Seulement, regrettent Seydou Gueye et ses camarades, "on reproche simplement au président de la République d'être républicain, donc respectueux de nos institutions et de sa parole". ■ ASSANE MBAYE

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
REGION DE SAINT-LOUIS
DEPARTEMENT DE DAGANA
ARRONDISSEMENT DE MBANE
COMMUNE DE MBANE

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

1/ Numéro du marché: T. MB. 0005 MBANE

2/ Dénomination du marché: Travaux de construction d'un poste de santé à Saré Lamou et la réhabilitation du poste de santé de Boureyni et Niassanté répartis en 2 lots :

Lot 1 : construction d'un poste de santé à Saré Lamou

Lot 2 : réhabilitation du poste de santé de Boureyni et Niassanté

3/ Nombre d'offres reçues: 07

4/ Nom et adresse de l'attributaire provisoire pour le lot 1 & 2 : GROUPE ATXL / MBS

Adresse: 13bis Immeuble des dunes solida 21252 Dakar Tél : 33 364 63 14

5/ Montant de l'offre retenue provisoirement:

Pour le lot 1 : 49 306 040 FCFA TTC

Pour le lot 2 : 12 959 895 FCFA TTC

6/ Délai d'exécution: 120 jours calendaires

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 81, alinéa 3 du Code des Marchés Publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès de l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis, puis dans un deuxième temps d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 87 dudit Code.

Fait à Mbané, le 05 Janvier 2015

Le Maire



Sadio Dembare

ABDOU KARIM SALL (COORDONNATEUR DE L'APR DE MBAO)

“Macky Sall n’a jamais trahi sa parole ni le peuple”

Le Coordonnateur des cadres de l’Apr du département de Pikine et non moins Directeur général de l’Autorité de régulation des télécommunications et des postes (Artp) s’érige en bouclier autour du président de la République. Pour Abdou Karim Sall, c’est faire un mauvais procès au Président Sall que de dire qu’il a manqué à son engagement de réduire son mandat de 7 à 5 ans.

■ PAR ASSANE MBAYE

Le président de la République continue d’essayer des critiques après à sa décision de faire un mandat de sept ans. La société civile, l’opposition et même certaines franges de la majorité présidentielle parlent de reniement. Avez-vous le même sentiment ?

Le président de la République a usé de toutes les dispositions, de tous les moyens qui devraient lui permettre de réduire son mandat de 7 à 5 ans et de se l’appliquer dans son mandat en cours. Comme l’ont constaté tous les Sénégalais, c’est le Conseil constitutionnel qui a rendu une décision défavorable à l’application de cette mesure sur le mandat en cours, et que Macky Sall a respecté en tant que républicain, mais surtout en tant que président de la République, gardien de la Constitution.

Peut-on dire que le président de la République a respecté sa parole donnée, si on sait qu’il avait pris l’engagement de réduire son mandat ?

Vous avez dit engagement. C’était bien sûr un engagement. Mais cet engagement devait passer à travers des dispositions conformes à notre charte fondamentale, la Constitution. Le président de la République, malgré des voix qui se sont élevées au niveau de sa formation politique, est allé jusqu’au bout de cet engagement. Il a proposé une révision constitutionnelle dans laquelle figure en bonne place la réduction du mandat du président de la République applicable bien entendu, au mandat en cours. Sous ce rapport, tous les Sénégalais savent qu’il a voulu respecter l’engagement qu’il avait pris. Mais son engagement ne peut pas être au-dessus de notre charte fondamentale.

Macky Sall n’avait-il pas d’autres voies pour matérialiser son engagement ?

La Constitution prévoit, pour ce qui est de la durée du mandat, que la modification ne peut se faire par voie référendaire. Cette modification ne pouvait donc pas se faire par voie parlementaire.

Mais il y a certains de vos alliés, dont le député Barthélemy Dias, qui demandent au Président Sall de passer par l’Assemblée nationale, s’il veut vraiment matérialiser sa promesse.

Je pense que c’est une méconnaissance des dispositions de la Loi qui pousse certains à demander au président de la République de passer par la voie parlementaire pour réduire

le mandat. La Constitution est très claire, le président l’a appliqué en usant de l’article 51 qui permet de consulter le président de l’Assemblée nationale et le Conseil constitutionnel. Et c’est ce qui a été fait.

Certains leaders de l’opposition dénoncent une trahison du président de la République. Que répondez-vous à cela ?

Il faut qu’on sache raison garder. Le président de la République n’a jamais trahi, ni sa parole ni le peuple. Lorsque l’opposition avait émis des

Seck peut s’agiter mais il doit féliciter le Conseil constitutionnel qui, a différé son naufrage et celui de son parti Rewmi. Et, sur le plan de la compétence, les Sénégalais ont eu à expérimenter les deux hommes et il n’y a point de comparaison entre Idrissa Seck et Macky Sall en ce qui concerne l’honneur, la compétence et l’engagement à vouloir résoudre les problèmes des Sénégalais.

Le référendum est prévu le 20 mars prochain. Ne craignez-vous pas un faible taux de participation ou tout simplement un rejet ?

.....
“Idrissa Seck peut s’agiter mais il doit féliciter le Conseil constitutionnel qui, a différé son naufrage et celui de son parti Rewmi.”
.....

réserve sur la validité du troisième mandat d’Abdoulaye Wade, tous ses leaders sont descendus dans la rue pour demander à ce que le Conseil constitutionnel ne valide pas la candidature de Wade. Mais quand le Conseil a pris la décision de valider cette candidature, le président Macky Sall alors opposant, a été le premier à accepter une telle décision en décidant d’aller à la conquête du suffrage des Sénégalais. Ceux-là qui sont aujourd’hui dans l’opposition avaient contesté la décision du Conseil constitutionnel, en menant une campagne électorale entre la Place de l’Obélisque et la Place de l’indépendance. Le président de la République, ce n’est pas la première fois qu’il respecte les décisions du Conseil constitutionnel et ce ne sera pas la dernière fois.

Comment appréciez-vous l’attitude du Pds qui dénonce également à son tour un reniement ?

Les libéraux sont très mal placés pour se prononcer sur la question. Ils ont eu à modifier et à tripatouiller la Constitution à plusieurs reprises.

Idrissa Seck, à travers un verset coranique, rappelle au président Macky Sall tout le mal qu’il y a à ne pas tenir sa parole donnée, que répondez-vous ?

Idrissa Seck est un as de la volte-face. Il a habitué les Sénégalais à dire des choses auxquelles il n’y croit pas. Il ne peut pas donner de leçon au président de la République, encore moins à l’Apr en ce qui concerne la constance, la fidélité et le respect de la parole donnée. Parce qu’on sait qu’Idrissa lui-même avait dit à un moment donné, qu’il ne se présentera jamais contre le Président Abdoulaye Wade et il l’a fait. Idrissa

L’Alliance pour la République est majoritaire dans ce pays. C’est cela la réalité. Le moment venu, l’opposition constatera que les Sénégalais sont collés aux intentions du président de la République de réduire le mandat présidentiel de 7 à 5 ans. Ils voteront massivement cette Constitution avec un “Oui” qui va largement triompher sur le “Non”. Et avec un “Oui” qui représentera plus de 70%. C’est en ce moment qu’ils vont comprendre que le président de la République est en train de faire un bon travail en déroulant le Pse.

Des voix comme celle de “Y en a marre” s’élèvent déjà pour appeler à un “Non” massif.

Y en a marre de quoi ? Le mouvement en avait marre d’Abdoulaye Wade. Je pense qu’il faut qu’ils changent de slogan.

Est-ce qu’aujourd’hui le mouvement n’en a pas marre de Macky Sall ?

Non ! Je pense qu’on ne peut pas s’inscrire dans une éternelle répétition. Le mouvement Y en a marre ne peut pas conditionner les résultats de ce référendum. Nous sommes sur le terrain, nous allons nous battre pour que le président de la République puisse faire passer sa volonté de réduire le mandat présidentiel.

Quels sont les moyens que vous vous donnez sur le terrain pour le triomphe du “Oui” ?

Nous allons nous investir sur le terrain, battre campagne pour un “Oui” massif. Les Sénégalais ont fini de croire au président de la République dont l’engagement et la conviction consistent depuis toujours à porter le Sénégal dans le concert des pays émergents.



Pensez-vous que les Sénégalais font toujours confiance au président Macky Sall après ce qui s’est passé avec le mandat présidentiel ?

Vous verrez après le référendum. Vous vous rendrez compte que les Sénégalais font confiance et continuent de faire confiance au président de la République, Macky Sall.

Ce référendum ne constitue-t-il pas en quelque sorte, un baromètre pour la majorité présidentielle en perspective des prochaines joutes électorales ?

Nous allons l’utiliser comme un baromètre et nous allons nous battre pour que tous ceux qui croient au président de la République, puissent voter massivement “Oui”. Je ne parle pas seulement des militants de l’Apr, je parle également des militants du Programme Sénégal émergent, ceux-là qui ont fini d’être convaincus par le président de la République en

voter massivement le “Oui” lors du référendum du 20 mars prochain.

Où en sont vos rapports avec le maire de Pikine, Abdoulaye Timbo ?

Nous avons de très bonnes relations. Je n’ai jamais eu de relations heurtées avec le maire de Pikine. Comme je l’ai dit, je place ce qui s’est passé dans le compte d’un incident qui est survenu et que nous n’avons pas planifié. Nous prendrons toutes les dispositions pour éviter cela. Mais il faut souligner qu’il n’y a pas que moi dans le département de Pikine, il y a d’autres personnes et d’autres identités remarquables. Il y a des maires dans le département de Pikine qui ont gagné leur mairie et qui sont de dignes représentants de notre parti au niveau de ses communes. Ces maires aussi, il faut qu’on prenne compte de leur présence et qu’on leur donne toute la considération due à leur rang.

.....
“Le mouvement Y en a marre ne peut pas conditionner les résultats de ce référendum.”
.....

termes des actions qu’il pose au quotidien pour transformer les conditions de vie de nos concitoyens.

Quelle est à présent la situation du parti présidentiel au niveau du département de Pikine après les échauffourées entre vos proches et ceux du maire Abdoulaye Timbo ?

Ce qui s’est passé dans le département de Pikine, je vais le mentionner pour le regretter. C’est un incident et pour moi, il est clos. Nous avons la claire conscience que nous ne pouvons pas gagner ce département si nous ne nous donnons pas la main. Je suis dans les dispositions pour que la sérénité revienne dans le département parce que c’est la condition sine qua non pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, et qui consistent à donner au président de la République une écrasante majorité en 2017 lors des élections législatives et en 2019 lors de la présidentielle. Mais aussi et surtout de faire

Quelle est la situation de l’Apr à Mbo ?

Si on devait organiser des élections locales aujourd’hui à Mbo, je pense qu’il n’y aurait même pas de comparaison possible entre notre formation politique et les autres partis adverses.

Pourtant, vous avez perdu la mairie lors des dernières locales dans cette commune.

Nous n’avons pas été vigilants. Il y a avait des chocs d’ambition entre responsables du parti. Je suis parti seul dans une liste et ceux-là qui ont gagné sont de Rewmi, qui était en coalition avec le Pds et le Bokk Guis Gis. Nous avions eu une différence d’un peu plus de 100 voix. Je pense que si on fait le cumul des voix, l’Apr est largement majoritaire dans la commune. Nous ferons en sorte que lors des prochaines élections législatives, présidentielle et lors du prochain référendum, que cela se traduise dans les urnes et que notre parti en sorte vainqueur. ■

ME SIDIKI KABA (MINISTRE DE LA JUSTICE)

“Ce n’est pas Macky Sall qui a ramené le mandat à 7 ans”

L’opposition multiplie les sorties pour fustiger la non-réduction du mandat présidentiel. Hier, le ministre de la Justice, Sidiki Kaba, a apporté la réplique, notamment, en rejetant la faute sur le Parti démocratique sénégalais (PDS) qui appelle à un boycott du référendum du 20 mars prochain.



■ MAMADOU DIALLO

“Le Président s’est conformé à la décision du Conseil constitutionnel. Sur le fondement de l’Etat de droit, nul ne peut s’y soustraire, y compris même le président de la République”, a déclaré hier le ministre de la Justice, en marge de la cérémonie de remise de diplôme à des étudiants congolais formés par le Centre de formation judiciaire (CFJ), au Palais de Justice de Dakar. Selon le Garde des Sceaux, le Chef de l’Etat est allé jusqu’au bout de son engagement électoral de réduire son mandat en cours de 7 à 5 ans. Ainsi, le débat politique ne devrait pas uniquement porter sur ce point, mais sur l’ensemble du projet de réforme. Pour lui, les

14 autres points de la mouture revêtent aussi la même importance. Car, à l’en croire, ils consacrent tous des droits nouveaux visant à renforcer davantage la démocratie sénégalaise. “Le bavardage politique est inhérent à toute démocratie. Mais, personne ne peut se soustraire à une décision de justice”, a-t-il rappelé.

Le ministre de la Justice a ensuite répondu au Parti démocratique sénégalais (PDS) qui lance un appel au boycott du référendum prévu le 20 mars prochain. “C’est de l’intoxication pour démobiliser”, martèle le ministre. Toutefois, il leur rappelle les conséquences d’un vote négatif. “S’il y a boycott, cela signifie que le mandat va rester à 7 ans. En cas de réélection du Président, il fera encore 7 ans, au lieu de 5 ans”, avertit-il. Et

ceci, soutient-il, n’a jamais été la volonté de Macky Sall. Il accuse d’ailleurs le PDS d’être à l’origine de l’instabilité sur la durée du mandat présidentiel. “Ce n’est pas Macky Sall qui a ramené le mandat à 7 ans. Il n’est pas responsable de l’instabilité sur la durée du mandat au pays. Le Sénégal aurait pu être, avec le référendum de 2001, dans la stabilité de la durée du mandat à 5 ans”, a-t-il ajouté.

“Bavardage politique”

Le Garde des Sceaux plaide pour un Oui massif, le 20 mars. “Dans une société démocratique, il appar-

SIDIKI KABA SUR L’ÉVASION DE BOY DJINNE

“Le Sénégal est en contact avec les autorités gambiennes”

Le ministre de la Justice est revenu hier, lors de la cérémonie de remise de diplôme à des étudiants congolais du Centre de Formation judiciaire, sur le cas Baye Moudou Fall alias Boy Djinné. Selon Sidiki Kaba, la procédure d’extradition du célèbre évadé des prisons sénégalaises suit toujours son cours. “Le Sénégal est en contact avec les autorités gambiennes”, s’est-il contenté de dire, en refusant de faire des commentaires sur son éventuelle libération : “Je n’en dirai pas plus”. Le Garde des Sceaux se dit toutefois optimiste quant au rapatriement de Boy Djinné au Sénégal. Il pense que les textes de la CEDEAO vont faciliter cette action. “Il s’agit d’une remise qui se fait entre policiers. C’est ainsi que nous procédons entre les Etats membres de la CEDEAO. Je suis sûr que cela va intervenir”, a dit le ministre. ■

tient au peuple souverain de dire sa parole. Attendons la date fixée, le peuple sénégalais dira ce qu’il pense par rapport au projet”. Sidiki Kaba de poursuivre : “C’est un acte d’un homme hautement engagé pour installer de façon définitive la démocratie au Sénégal autour des valeurs essentielles d’une démocratie moderne. Le reste, c’est du bavardage politique”, affirme M. Kaba.

Par ailleurs, le ministre de la Justice a salué la coopération sénégalogo-congolaise. Il s’est ainsi félicité de la confiance que la République du Congo accorde au Sénégal, en lui confiant la formation de ses magistrats. Il a également invité les 31 récipiendaires de la promotion de 2014-2016 à être à la hauteur des attentes, en servant dignement la Justice. A sa suite, l’ambassadeur du Congo au Sénégal a lui aussi magnifié les excellentes relations entre les deux pays. “C’est parce que le Sénégal a une tradition démocratique que nous avons décidé de lui confier la formation de nos cadres”, a justifié Pierre-Michel Nguimbi, tout en vantant la qualité de formation du CFJ. ■

VOL PORTANT SUR DES PARURES EN OR M. Dièye traîne en justice le fils de son mari de 16 ans

O.N. Fall, E. B. Timéra et B. Thiam ont été déférés au parquet hier, pour les délits respectifs de vol, complicité de vol et recel. Le jeune Fall est traîné en justice par l’actuelle épouse de son père.

“L’avare préfère son or à ses enfants”. Cette citation de Lucien Arréat tirée de “Réflexions et maximes”, paru en 1911, colle bien à l’attitude de la dame M. Dièye, habitante des HLM Grand Médine, envers le fils de son actuel mari. Elle l’a traduit en justice pour une histoire de vol de parures d’or. De retour de voyage, M. Dièye a constaté la disparition d’une chaîne et de ses boucles d’oreilles en or d’une valeur estimée à 300 000 F CFA. Elle les gardait jalousement dans sa chambre. Dans un premier temps, elle a cherché partout dans sa chambre. Au bout d’une journée de recherche, ne trouvant rien, elle a interrogé ses proches. Mais nul n’a été capable de l’édifier.

C’est ainsi qu’elle s’est mise à soupçonner dans un premier temps le jeune O.N. Fall, le fils de son mari. Elle est revenue à la charge, en lui mettant la pression. L’adolescent a craqué et reconnu le vol. Il a ajouté avoir agi de concert avec un de ses amis. Après sa confession, il a été conduit dans les locaux du commissariat des Parcelles Assainies.

“J’ai dérobé l’or de ma tante pour satisfaire mes besoins”

Devant les hommes du Commissaire Mandjibou Lèye, O.N. Fall a expliqué le mobile de son action. Pensionnaire dans une célèbre école de football, il a révélé qu’il n’arrivait pas à régler ses problèmes, parce l’épouse de son père refuse de lui donner de l’argent. A chaque fois qu’il sollicite son aide financière, elle le renvoie vers son père qui vit en France. “J’ai dérobé l’or de ma tante, car j’avais besoin d’argent pour satisfaire mes besoins. J’ai pris les bijoux pour les remettre à mon ami E. B. Timéra. Il est allé les vendre au marché. Le vol a été effectué en deux phases. Dans un premier temps, j’ai dérobé les boucles d’oreilles, ensuite, la chaîne”. Le premier larcin lui a rapporté 15 000 F CFA, le deuxième, 25 000 F CFA.

E.B. Timéra, qui vient de boucler ses 17 ans, a confirmé les déclarations de son ami. Sauf qu’il a précisé qu’il ne savait pas que l’or était volé. Même son de cloche chez le bijoutier B. Thiam. Selon ses dires, après pesage, il a acheté l’or à sa valeur normale sur le marché, à savoir 190 000 F CFA. Tous les trois ont été remis entre les mains du Procureur du Tribunal départemental de Dakar pour les délits de vol, complicité de vol et recel. ■

CH. THIAM

LOUGA - CBV AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT

Le maitre coranique aurait battu à mort un talibé

M. M. Lô, un maitre coranique établi à Louga, a été déféré au parquet pour des sévices corporels. La police lui reproche d’avoir causé la mort de l’un de ses talibés de 9 ans.

■ CHEIKH THIAM

Le quartier Althiéry, dans la commune de Louga, est secoué depuis plusieurs jours par la mort d’un talibé, des suites de châtiments corporels. C. Aw était juste âgé de 9 ans. Le jeune apprenant a rendu l’âme, le samedi 6 février dernier, à l’hôpital régional Ahmadou Sakhir Mbaye de Louga où il était admis depuis 48 heures. Mais, le médecin qui l’a traité a constaté des traces de sévices corporels. C’est pourquoi, il a demandé à ce qu’une autopsie soit faite. Selon des sources proche de l’enquête, le certificat de genre de mort a révélé que l’enfant est décédé des suites d’un “état de syndrome infectieux associé à un anonyme sur un terrain de maltraitance”.

C’est ainsi qu’il a averti les éléments du commissariat de Louga.



Photo d’illustration

Sur la base de ce certificat de genre de mort, après avoir saisi le Procureur de la république, les policiers ont convoqué et entendu M. M. Lô, le maitre coranique, dans le cadre d’une enquête ouverte pour élucider les circons-

tances de la mort de l’enfant. Les hommes du Commissaire Waly Camara se sont également rendus au daara où plusieurs pensionnaires ont été entendus. Parmi les témoignages, ceux de deux talibés ont enfoncé le maître coranique.

Nos sources renseignent que le frère de la victime âgé de 12 ans, qui est pensionnaire de l’école coranique, a confié aux enquêteurs que le marabout passait son temps à les battre. Un autre talibé a abondé dans le même sens, en révélant avoir fugué, il y a juste quelques jours, à causes des sévices corporels atroces qu’il lui faisait subir.

“Il est hors de question de battre nos pensionnaires à mort”

Entendu à son tour, M. M. Lô, âgé de 27 ans, a reconnu partiellement les faits qu’on lui reproche. Lors de son audition, il a déclaré qu’il lui arrive de corriger ses disciples. “Comme, dans tous les daaras, il arrive au marabout de corriger les disciples, s’ils transgressent les règles. Mais, il est hors de question de battre à mort des enfants dont les parents nous ont fait confiance pour leur apprendre le saint Coran”, a soutenu le maitre coranique devant les enquêteurs.

Sauf que malgré ses dénégations, il n’a pas pu convaincre les éléments du commissariat de Louga qui ont jugé nécessaire de le remettre entre les mains du parquet du département pour les délits de coups et blessures volontaires (CBV) ayant entraîné la mort sans l’intention de la donner. ■

PROJET DE REMILITARISATION DE L'EPT

“Un rapport circonstancier sera remis à Macky Sall”

Si on en croit le ministre de l'Enseignement Supérieur, rien n'est encore acté dans le cadre du projet de remilitarisation de l'Ecole Polytechnique de Thiès. Il l'a dit hier, en marge de l'adoption de textes portant sur le statut personnel et de la création des centres régionaux des œuvres universitaires sociales (CROUS) par l'Assemblée nationale.



Mary Teuw Niane

AIDA DIÈNE

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Mary Teuw Niane, s'est prononcé hier sur le projet de remilitarisation de l'Ecole Polytechnique de Thiès (EPT). Selon lui, il s'agit d'une décision du gouvernement du Sénégal. “J'ai été à Thiès pour partager cette décision avec toute la communauté universitaire de l'Ecole Polytechnique de Thiès. J'ai écouté la direction, de même que les enseignants-chercheurs, le personnel administratif technique et de service de l'Ecole Polytechnique de Thiès et enfin les étudiants”, a déclaré hier le ministre de l'Enseignement supérieur, au sortir de l'Hémicycle. Les députés devaient examiner le projet de loi n°03/2016 portant création des centres régionaux des œuvres universitaires sociales (CROUS). Toujours à propos de ce projet qui met en ébullition l'EPT, Mary Teuw Niane a

annoncé qu'il compte rencontrer, le 25 février prochain, les anciens élèves de l'Ecole pour les entendre. A l'issue de cette entrevue, “je ferais un rapport circonstancier à Monsieur le président de la République Macky Sall”.

“Cette loi a un impact financier de 3 milliards de FCFA”

Plus tôt, le projet de loi n°03/2016 portant création des centres régionaux des œuvres universitaires sociales (CROUS) a été adopté à l'unanimité. Il s'agit de deux textes qui vont contribuer à la transformation en cours dans l'enseignement supérieur. D'après le ministre, ceci constitue une rupture et accompagne la réforme. “La réforme des titres va revoir le statut, les missions des enseignants chercheurs du supérieur”, a expliqué M. Niane. Le premier portant sur le statut du personnel va contribuer à

mettre en adéquation le statut des enseignants-chercheurs avec la réforme LMD. “Dans ce texte les trois corps à savoir les assistants, les maîtres de conférence et les professeurs peuvent tous faire des cours. Dans nos institutions d'enseignement supérieur, nous avons beaucoup d'assistants et maîtres assistants qui faisaient cours, mais cela ne relevait pas réellement de leur charge horaire, à travers la loi 81-59”.

Désormais, explique le ministre, ceci fait partie de leur charge. “Cette loi a un impact financier de 3 milliards FCFA. Les maîtres de conférence vont pouvoir encadrer jusqu'en Master et ceci ouvre les portes des encadrants au niveau de plusieurs pays. D'ores et déjà, le texte permet aux étudiants en Master qui ont

des projets d'avoir plus d'enseignants qui vont être habilités à suivre leurs travaux”. Le second texte concerne le projet de loi n°03/2016 portant création des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires (CROUS) de Bambey, Ziguinchor et de Thiès. Ces trois localités, a dit le ministre, attendent beaucoup de ce projet. Qui va favoriser une gestion de proximité et des améliorations substantielles dans la prise en charge des étudiantes et étudiants.

“Ce texte rétablit une équité et une justice”

Par ailleurs, lors des débats, le député Hélène Tine a interpellé le ministre sur les Universités Virtuelles du Sénégal que les étudiants ont rebaptisées “Univers de Vie Sacrifiée”. Marie Teuw Niane a répondu qu'un pas supplémentaire a été franchi, avec la distribution gratuite d'ordinateurs. “Cette avancée majeure va être concrétisée par un meilleur encadrement des étudiants. Surtout que, du point de vue pédagogique, les premiers résultats montrent que l'UVS a des résultats aussi bons que les universités physiques”. “Ce qui est heureux, c'est que les espaces numériques ouverts innovants sont en cours de construction. Nous allons commencer à les inaugurer, sous peu”, a-t-il confié. Il souligne que l'appel d'offres pour l'équipement sera lancé incessamment. ■

BOYCOTTÉS PAR LES ENSEIGNANTS DU SAES

Mary Teuw Niane annonce un atelier sur l'orientation des bacheliers

Avant-hier, les enseignants du supérieur ont annoncé qu'ils ne vont pas donner de cours aux nouveaux bacheliers, parce que les modalités de l'orientation n'ont pas été respectées. Hier, le ministre de l'Enseignement supérieur a réagi, en annonçant qu'un atelier sur l'orientation des bacheliers sera organisé. “Nous progressons et nous avons défini, dans le cadre de l'adoption de la loi relative aux universités, qu'il y aura un atelier sur l'orientation des bacheliers. Cet atelier se tiendra. J'invite les enseignants du supérieur à se mobiliser pour accompagner ces efforts de l'Etat du Sénégal. Notamment, les avancées énormes consenties par le gouvernement qui sont des avancées qui ont des impacts financiers importants, puisque cette loi a un impact de 3 milliards ou un peu moins sur le budget du Sénégal, sans parler des autres questions financières”. Le ministre de dire qu'il y a nécessité de donner des cours qui est aussi un devoir. ■

COMMERCE AVEC L'EXTÉRIEUR

Vers un conseil présidentiel sur les exportations

Le Sénégal va ternir très prochainement un conseil présidentiel sur les exportations. Cette rencontre qui va regrouper l'ensemble des acteurs du secteur permettra à l'État de définir sa vision globale afin de réduire le déficit commercial.

ALIQU NGAMBY NDIAYE

Un conseil présidentiel sur les exportations. L'option est envisageable très prochainement. C'est du moins ce que fait savoir l'Agence sénégalaise de promotion des exportations (Asepex). La structure dirigée par Malick Diop vient d'annoncer, à travers un communiqué, que le gouvernement va convoquer un conseil présidentiel sur les exportations. Il le fera avec les “acteurs du monde export” et les partenaires techniques et financiers dans l'optique de “définir une véritable stratégie de développement des exportations pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans le Plan Sénégal Emergent”.

Par ailleurs, si l'Etat a cette ambition, c'est parce que les exportations se sont

“bien portées” au cours de l'année 2015. Selon des chiffres de l'Asepex, la valeur des exportations est passée, pendant les 12 mois de l'année passée, de 1 267 milliards F CFA à 1370,7 milliards, soit une augmentation de 103,6 milliards. Cette progression est fortement soutenue par les produits alimentaires notamment, les légumes frais, les poissons et les arachides dont les exportations ont connu une hausse de 36%. En valeur absolue, les exportations des produits alimentaires ont augmenté de 85 milliards de F CFA. Les exportations d'arachides ont battu le record en 2015 avec une progression de 165%, renseigne l'Agence sénégalaise de promotion des exportations. Sur ce point, il faut noter que les Chinois sont, depuis quelques années,

venus en force sur le marché sénégalais.

Afrique de l'Ouest : première destination

Selon l'Asepex, les principales destinations des exportations sénégalaises sont les pays de l'Afrique de l'Ouest avec 35,89% du volume total des exportations. Même si les échanges intra-africains sont jugés très faibles dans le commerce mondial, l'essentiel des exportations du Sénégal sont tournées vers les voisins de la sous-région ouest-africaine. L'Union européenne arrive en deuxième position avec 16,58%, l'Inde et la Chine 14,62% et la région d'Afrique centrale ferme la marche avec 6,5% du total des exportations. “Ces chiffres révèlent l'existence de potentialités sénéga-



Malick Diop

laisées à consolider mais aussi et surtout, la nécessité de diversifier et de développer les exportations vers le reste du monde”, croit savoir l'Asepex.

En outre, la montée en puissance du volume des exportations a permis au Sénégal de réduire, durant le dernier mois de l'année 2015, son déficit commercial. D'après l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (Ansd) qui a fait le point dans son dernier rapport mensuel, le déficit est passé à 119,3 milliards au cours du dernier mois de l'année 2015 contre 140 milliards de F CFA le mois précédent, soit une réduction de 20,7 milliards de F CFA. Les principaux produits qui ont permis ce flux des exportations sont, selon l'Ansd, l'acide phosphorique, l'or brut, les produits alimentaires, les produits pétroliers, les engrais. ■

SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT

Aucun pays de la sous-région n'a atteint les objectifs

Dans la lutte contre la mortalité de la mère et de l'enfant, aucun pays de la sous-région n'a réussi à atteindre les résultats escomptés. Dans ce sens, un atelier de validation de la situation de l'utilisation des évidences de recherche en santé de la mère et de l'enfant est organisé à Dakar.

Chaque jour, des femmes meurent en donnant la vie. Des enfants aussi décèdent. Pour lutter contre cette mortalité maternelle et infantile, l'Organisation Ouest Africaine de la santé (OAS) a initié de nombreuses recherches qui sont en train de donner les résultats escomptés. En effet, le constat fait est qu'aujourd'hui aucun pays de la sous-région n'a atteint les objectifs du millénaire pour le développement en santé de la mère et de l'enfant. “Le plan stratégique 2016-2020 que nous avons au niveau de l'OAS donne une grande partie à la notion de recherche. Avec tout cela, nous allons améliorer quelque chose pour qu'en 2020, lorsqu'on va refaire le plan de notre sous-région, les résultats seront meilleurs”, a soutenu Dr Laurent Assogba, Directeur général adjoint de l'OAS, au cours d'un atelier régional de validation de l'analyse de la situation sur le transit des connaissances et l'utilisation des évidences en santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant dans l'espace de la CEDEAO.

Docteur Assogba constate que, dans l'espace, la recherche est le parent pauvre. Pour relever le défi, il faut nécessairement l'appui des autorités. “Nous avons demandé à ce qu'au niveau de la sous-région, les États puissent mettre la main à la poche. C'est une question de volonté politique. N'importe quel chef d'Etat de la sous-région peut le faire. Nous sollicitons Macky Sall pour qu'il demande à ses pairs de faire de la recherche une priorité dans notre sous-région”. Selon le médecin, tout ce qui constitue un frein à une meilleure santé est une préoccupation. “Nous avons fait beaucoup d'exercices. Actuellement, nous sommes ici pour partager tout ce qu'on a eu comme connaissances pour essayer de voir ce que nous pouvons appliquer dans les pays, afin que la santé de la mère et de l'enfant soit une réussite et que nous n'ayons plus de décès”, informe-t-il.

En écho à ce plaidoyer, le directeur général de la Santé, Pape Amadou Diack, a demandé un financement plus accru de la recherche. “Il y a un plaidoyer en cours, il doit être porté par l'OAS au niveau de la sous-région. Mais il doit se développer au niveau de tous les pays. Tout le monde est conscient de cela, puisque la recherche détermine les stratégies en matière de politique de Santé”. Il a ajouté que l'objectif des autorités est de faire en sorte que, dans le cadre du partenariat public-privé, de la mobilisation des ressources étatiques et l'implication de différents partenaires, que les ressources suffisantes soient disponibles. “Les résultats de la recherche nous permettent de mieux protéger le groupe mère-enfant”, informe M. Diack. ■

VIVIANE DIATTA

EN PRIVÉ AVEC IDRISSE DIOP (CHANTEUR)

“Il ne faut pas qu’on prenne la musique pour une affaire de bruit”

La musique, la bonne, n’a pas d’âge. Elle n’a également pas d’époque et est donc éternelle. Après 40 ans de présence sur la scène musicale, l’interprète de “nobel” retrouve encore matière à servir. Plus présent en Europe qu’au Sénégal, Idrissa Diop “vit” la musique. Avec le Sahel de Dakar, il a connu de grands succès dans les années 70. Ensuite, il a conquis le monde avec des groupes comme Conscience collective, “Sixone”, entre autres. Aujourd’hui, il reforme le Sahel de Dakar avec Cheikh Tidiane Tall et Thierno Kouyaté et ont mis sur le marché un album intitulé “La légende de Dakar”. EnQuête a profité de son séjour au Sénégal pour revenir avec lui sur le groupe, ses succès à l’étranger, ses relations avec l’ancien Président du Sénégal Abdoulaye Wade. “Pa Boy” comme on le surnomme dit tout. Entretien !

■ AMINATA FAYE

L’album “La légende de Dakar” est-il composé de nouvelles chansons, ou est-ce juste un condensé de votre ancien répertoire ?

Il n’y a pas de nouveautés. On a repris les morceaux comme “caridad”, “Touba-Touba” ou encore “fonkal garab”. On a repris beaucoup de morceaux et tel qu’on les jouait. Quand j’ai voulu produire ce disque, je ne voulais pas qu’on dénature le son de l’époque. J’ai signé avec un grand label en France et ce disque cartonne là-bas, actuellement. Comme je le dis, les vieilles marmites font les meilleures sauces. C’est donc 13 titres concoctés en 8 mois. On a enregistré, réenregistré jusqu’à ce que le maître d’œuvre de tout cela, Cheikh Tidiane Tall, soit sûr qu’on a le produit que l’on recherchait : le même son d’il y a 40 ans. On est fier de cet album, parce que ça touche tout le monde. Il est sorti il y a 6 mois en France, et sera disponible normalement d’ici le mois de mars au Sénégal.

Le producteur grec, Adams, avait revisité des morceaux du répertoire de Sahel. N’est-ce pas ce qui vous a donné l’envie de remettre Sahel ?

Adams, quand il est venu au Sénégal, était à ma recherche. Lorsqu’il m’a retrouvé, il m’a fait savoir que dans toutes les musiques qu’il a écoutées, c’est celle du Sahel qui l’intéresse. C’est ainsi que j’ai appelé Cheikh Tidiane Tall et Thierno. Je leur ai dit qu’un Grec m’a appelé pour me produire et que je ne veux pas le faire seul. Cela a été le déclic. On a joué au “Womex”, il y a trois ans de cela. Et on a été les plus plébiscités de tous les groupes, depuis que le “Womex” existe. Les gens étaient surpris de voir des musiciens sénégalais qui jouent une musique aussi puissante. Et depuis, je me suis dit qu’on n’avait pas le droit de laisser passer cette opportunité-là. Donc, quand on est revenu, Adams est reparti en Grèce et moi, j’ai dit que je veux maintenir le Sahel. C’est là, pour être très clair, que j’ai produit l’album “La légende de Dakar”.

Le morceau “Caridad” a eu un énorme succès hors du Sénégal. Parlez-nous de cette reprise...

“Caridad”, on l’a repris d’un très grand musicien qui se nomme Larry Harlow. C’est l’un des plus grands musiciens contemporains cubains. On l’a repris et ça a eu un succès en 73-74. Tous les soirs, on nous demandait de le jouer deux ou trois fois dans la soirée. Et quand on a senti le succès de ce morceau, on a envoyé cette reprise à Larry Harlow à New



York. Il l’a écouté et a été ébahi. Il nous a écrit une grande lettre de remerciements. Ainsi, notre reprise a fait que cette chanson a eu un succès magique à cette époque aux Etats-Unis. 43 ans après, on a repris “Caridad” dans l’album “Légende de Dakar”.

Qu’est-ce qui explique le choix porté sur le parrain de l’album Youssou Ndour ?

Youssou est un très grand homme. C’est en voyageant beaucoup que l’on comprend l’importance de ce que Dieu a donné à Youssou Ndour. Il est plus qu’un simple musicien sénégalais. Et je dis qu’il est temps que tous les artistes fassent un bloc et se mettent derrière cet homme-là, pour cette révolution qu’il veut faire. Aujourd’hui, il peut ouvrir toutes les portes, rencontrer les grandes personnalités du monde et mettre son aura et son travail au service de la culture du Sénégal. C’est quelqu’un d’assez spécial. Dieu nous l’a donné au Sénégal, comme, il a donné Mickael Jackson aux Etats-Unis, Bob Marley à la Jamaïque. Il est tant qu’on mette la technique au service de l’émotion. Aujourd’hui, Youssou Ndour est une vraie émotion dans cette planète. Le Président Macky Sall lui a aujourd’hui confié un projet pour qu’il n’y ait plus d’artistes malades dans ce pays qui ne soient soignés. Aussi, Youssou venait au Sahel alors qu’il avait 14 ans. C’était notre frère. Aujourd’hui, comme il est arrivé à ce stade et qu’on est fier de tout son cheminement, on lui doit tout le respect que lui doivent également d’autres grands musiciens. C’est pour cela qu’on l’a choisi comme parrain.

Justement parlez-nous de votre projet de mutuelle de santé avec Youssou Ndour

Que ce soit su ou pas, de tout temps,

quand un musicien est malade ou décède, on dit : “Appelez Youssou Ndour.” Et il est tout le temps présent. Au lieu d’être là à faire des quêtes ou des téléthons pour les artistes malades, il veut faire une révolution culturelle. Il m’a écrit une lettre, dès que le Président lui a confié ce grand projet, pour me tenir au courant. C’est pour qu’il y ait une structure, pour que tous les artistes ne soient plus confrontés à certains problèmes, à une certaine précarité. Donc, je le soutiens à mille pour cent sur ce projet de Santé.

Qu’est-ce qui explique l’éclatement du groupe Sahel, en 75 ?

Un des membres du groupe, Mbaye Fall, a été assassiné. C’était le 5 janvier 1975, à la Sicap-Dieuppeul. On en a profité pour dire : plus jamais ça. Il a été poignardé sauvagement et lâchement par un certain Lat-Dior qui disait être un fils de Damel ; et qu’on ne devait pas lui parler d’une certaine manière, etc. A l’époque, on ne pouvait pas continuer sans ce membre. Mbaye Fall était une personne magnifique.

Est-ce qu’après cet assassinat, justice a été faite ?

Je ne rentre pas dans les détails. En tout cas, quelque temps après, l’auteur de cet acte est sorti de prison. On n’a rien compris. Quand on tue une personne quand même, on ne sort pas comme ça de prison. Du moins, dans les normes. Je ne vais pas rentrer dans certains détails mais cela nous avait complètement déstabilisés à cette époque.

L’aventure de “Sixone”, parlez-nous en un peu...

Après cette séparation, en 75-76, je suis resté quelques années au Sénégal, avant de repartir en France. J’avais envie

de voir d’autres musiques, de confronter mon expérience avec d’autres musiciens comme Eddy Mitchell, Claude Nougaro, Mory Kanté, entre autres. J’ai alors pu rencontrer de très grands musiciens et après, on a monté le groupe “Sixone”. Ensemble, on a fait plus de 400 concerts. Nous étions six musiciens. Au lieu de dire : six égal un ; on a préféré dire : “Sixone”. D’où le nom du groupe. On a parcouru l’Afrique et l’Europe, avec un mélange musical extraordinaire. “Sixone” a révolutionné le jazz-rock en France. Quand on jouait là-bas, c’était du lourd. Une musique de haute facture. On faisait des salles ultra pleines. On refusait même beaucoup de concerts. C’était une très grande époque.

Qu’en est-il de l’aventure avec “Conscience collective” ?

“Conscience collective”, on l’avait monté avec les “Génies”. On a fait un album qui s’intitulait “conscience collective”. Car, j’ai toujours eu confiance en la conscience collective, parce qu’on m’a élevé dans cela. Quand on n’a pas cette conscience collective, on ne peut pas faire de la musique. Donc, cela m’a amené à former ce groupe à Paris, à venir à Dakar avec. Mais quand on a senti qu’à cette époque-là, on ne nous donnait pas la valeur que d’autres pays nous donnaient... (Il ne continue pas la phrase). C’était un passage de ma vie et aujourd’hui, c’est le remix du Sahel et c’est même étonnant. 40 ans après, ça cartonne à Paris.

Vous aviez un projet de studio d’enregistrement à Dakar, “Nikelis”, mais ça a avorté.

Qu’est-ce qui s’est réellement passé ?

Je suis très ému que vous me parliez de cela. J’ai envie de construire ce fameux bâtiment, ce studio. C’est un projet que j’ai avec un ami français et on le construit en pleine mer. Ce studio sera également une révolution au service de la musique et de la culture au Sénégal. Le projet “Nikelis” lui était trop compliqué. On a laissé tomber, il y a une quinzaine d’années. On avait tout le financement avec l’envie de sillonner toute l’Afrique de l’Ouest, parce que la musique africaine, il y a des gens qui croient dur comme fer qu’elle est la mère de toutes les musiques. Mais à ce moment-là, cela demandait beaucoup de papiers. On avait confié la structure à Khalil Guèye et on en a bavé. Seulement, peu de temps après, mon associé Jean Manuel était obligé de reprendre les investissements pour retourner en France. Aujourd’hui, je monte la structure ici à Dakar, parce que je reviendrai pour m’installer définitivement. Et je veux qu’on ait l’arme fatale. Alors un studio Hi-Tech, avec un son qui n’a rien à envier aux autres, c’est ce que je suis en train de construire dans la mer, à Ngor.

Vous avez toujours voulu amener votre ami Carlos Santana au Sénégal. Pourquoi ce souhait ne s’est-il pas encore réalisé ?

Vous savez, comme on dit : nul n’est prophète chez soi. Mais, il faut aussi qu’on nous reconnaisse notre valeur. La valeur que les autres pays nous donnent. Quand on est aux Etats-Unis, on est avec les plus grands musiciens et producteurs du monde. Quand je viens dans mon pays, je suis étonné qu’on puisse, à un certain degré, donner du talent au bruit. Parce que le bruit a beaucoup de talent ici au Sénégal. Il faudrait que les gens

redeviennent sérieux, parce que la musique est un état d’esprit très sérieux. Il ne faut pas qu’on la prenne pour une affaire de bruit. Il faut lui donner de l’importance et aider les jeunes artistes à être de vrais musiciens.

Est-ce pour cela que vous prestez plus à l’étranger qu’ici ?

Oui, parce que je ne peux pas permettre qu’on ne donne pas assez d’importance à la musique dans mon pays. Ici, il n’y a pas plus de trois clubs qui font le bien-être des musiciens. Moi, je peux jouer 5, 6 à 7 fois chaque mois. Pourquoi, dans mon propre pays, il n’y a pas ces structures pour donner une certaine énergie à la musique ? Il y a beaucoup de gens qui jouent avec la musique et la musique n’est pas un jeu.

Vous aviez formé le mouvement “linu guiss doyna nu” pour soutenir l’ancien Président Wade, en 2012. Aujourd’hui quelles sont vos relations ?

En France, j’ai été trois fois le voir à Versailles. La dernière fois ne date pas de très longtemps. D’ailleurs, le disque “La légende de Dakar” est avec lui dans son bureau. Il l’écoute et en est fier. En 1974, Ndiouga Kébé, le propriétaire du Sahel, avait invité Abdoulaye Wade le jour de l’inauguration du Sahel, et il était présent. Mes rapports avec Abdoulaye Wade datent d’il y a plus de 40 ans. Donc, Me Abdoulaye Wade est mon grand-père, mon père et...ma muse. J’ai toujours besoin de ses conseils.

Cela veut-il dire que vous militez toujours au Pds ?

Non pas du tout ! Moi, je n’ai pas de parti politique. C’est du passé. J’ai apporté ma contribution pour un père, mais je n’ai pas de parti politique. Je ne milite pour aucun parti politique. Ma vraie politique, c’est la musique et c’est ce que je fais.

Quel regard portez-vous sur la situation actuelle ?

La politique appartient aux politiciens. On est obligé de nous mêler un tout petit peu de la politique, quand on draine un certain monde et qu’on est artiste engagé. Mais la seule chose que je déplore, c’est le fait de se chamailler partout. Au Sénégal, tout le monde parle politique sans pour autant y connaître grand-chose. Je vois des gens qui parlent politique et qui ne savent rien de la politique. C’est comme si j’étais dans une sorte de rêve. La politique est comme la musique. C’est un vrai métier. Je pense qu’on a quand même la chance d’avoir un Président jeune, à qui on doit apporter de l’aide pour poser sa politique.

Cela sous-entend-il que vous êtes actuellement avec le Président Macky Sall ?

Je suis avec ma musique. Je dis que je prie au nom d’Allah qu’il réussisse, en tant que président de tous les Sénégalais. On peut ne pas être dans un parti politique et parler positivement de quelqu’un. Le Président Macky Sall est un Président qui a été élu à 65%. C’est un jeune, on peut lui donner cette opportunité pour qu’il travaille pour ce pays. Ne pas être ensemble ne veut pas dire que l’on doit s’insulter et se chamailler. Que ceux qui doivent parler le fassent et que les autres se taisent. Nous, on est là depuis Léopold Sédar Senghor. Donc, on connaît les gens que l’on voit parler urbi et orbi. ■

Déclaration de M. Moustapha Niasse

Depuis quelques jours, dans l'esprit et dans l'application pleine et entière des indicateurs de l'évolution de la démocratie sénégalaise, nos compatriotes s'expriment sur la déclaration de M. le Président de la République, relativement à son adhésion à l'avis donné par le Conseil Constitutionnel, qui estime que la réduction de 7 à 5 années, proposée au Point 6 de la série des réformes qui seront soumises au Référendum, le 20 mars 2016, sur la durée du mandat du Président élu, est acceptable dans le principe, au regard de la loi et du droit, mais ne saurait, en cas d'adoption, s'appliquer au mandat en cours.

Divergent les opinions et les convictions des uns et des autres sur la question, importante parmi d'autres, les uns estimant que le choix fait par le chef de l'Etat est tout à fait républicain, responsable et conforme à sa mission et à son serment de respecter et de faire respecter les bases fondamentales de la République, pour un Sénégal majeur, capable de prendre en charge son destin. Je suis, - et j'en suis fier -, de ceux-là. Les autres, en face, soutiennent mordicus que le chef de l'Etat aurait dû faire le choix qui leur convient, à eux, pour des raisons qui leur sont propres et, sans aucun doute, conformément aux espérances qui étaient les leurs, aux schémas qu'ils avaient élaborés et aux calculs qu'ils avaient établis, par rapport à des paramètres conçus



selon des programmes, toutes données qui ne pouvaient, en aucun cas, être celles du Président de la République. Ni celles de nombreux Sénégalais.

Consulté, le 14 février 2016, conformément à l'article 51 de la Constitution, par le chef de l'Etat et après avoir examiné l'ensemble des 15 points qui constituent le corps des réformes proposées, j'ai, en toute responsabilité, le 18 février 2016, indiqué mon accord sur ces propositions, en rappelant au chef de l'Etat que le serment qu'il a prononcé le 3 avril 2012, devant la nation, passait avant toutes autres considérations.

Dans l'esprit de ce serment, tenir compte des avis donnés par les organes juridictionnels, dans leur

compétence fondamentale de contrôle et de suivi de toutes décisions concernant l'Etat et la République, le peuple et la nation, quant à leur conformité à la Constitution, est tout à la fois un devoir, une obligation et un impératif. Ce qu'a fait le Président de la République, lorsqu'il a reçu l'avis motivé du Conseil Constitutionnel.

Qui peut le lui reprocher, parce que, simplement, son choix n'a pas été celui qu'avaient souhaité ceux-là qui ne partagent pas sa vision, son programme, ses priorités pour conduire le Sénégal, avec d'autres nombreux compatriotes, sur le long chemin de la démocratie, de la défense des libertés individuelles et collectives, de l'unité nationale, pour

un développement concerté, et profitable à tous, dans un monde en pleine mutation ?

A ceux qui, croyant pouvoir créer un quelconque malaise dans les souvenirs les plus récents des professions de foi faites par certains d'entre nous, à la veille des élections présidentielles de 2012, et qui avaient choisi un retour de la durée du mandat présidentiel à 5 années – j'en faisais partie et j'en fais encore partie, aujourd'hui plus qu'hier – il convient que je dise, que je redise et que

je réaffirme qu'accepter l'avis du Conseil Constitutionnel, en la circonstance, c'est choisir la raison, la vérité et l'intérêt du Sénégal, ce qui ne saurait signifier opter pour 7 années, pour les mandats futurs de tout chef d'Etat qui serait élu ou réélu, mais bien pour 5 années, sous l'emprise de la Constitution dont la réforme est proposée aux Sénégalais, à l'occasion du Référendum du 20 mars 2016.

Je soutiens, sans réserve, le choix fait par le Président Macky Sall.

En un mot comme en mille, moi, Moustapha Niasse, je suis et je reste en faveur de 5 années pour, désormais, la durée du mandat présidentiel mais je suis et je demeure, sans aucune contradiction, en faveur du respect de l'avis donné par le Conseil Constitutionnel sur la non-applicabilité de la modification à venir, au mandat en cours du Président de la République. ■

FAIT À DAKAR, LE 19 FÉVRIER 2016

L'ÉTAT DE DROIT ET LA SÉPARATION DES POUVOIRS

La posture républicaine du Président Macky Sall

“Le mépris des lois c'est le commencement de la décadence”

JEAN PELLERIN, GENS SANS TERRE

Après plusieurs mois de débats passionnés, l'avis du conseil constitutionnel, rendu par le Président de la République au cours de son adresse à la Nation, clôt enfin la controverse autour de la réduction du mandat présidentiel. En effet, saisissant ce moment solennel, le Président de la République a rendu publique la décision du Conseil constitutionnel qui invalide le projet de réduction du mandat présidentiel applicable à celui en cours.

Aussi, en républicain convaincu, le Président de la République s'est-il engagé à respecter l'avis des cinq sages. D'ailleurs en pourrait-il être autrement? Ce geste du Président de la République est assez rare pour être souligné surtout dans une Afrique marquée par une hypertrophie des pouvoirs de l'exécutif. Ce n'est ni moins ni plus qu'une belle leçon de démocratie qui est ainsi un exemple en Afrique et ailleurs.

En décidant de respecter la décision de la plus haute juridiction, le Président nous fait la démonstration de la vitalité de l'État de droit au Sénégal.

Cette grande marque d'humilité et

de désintéressement pour le pouvoir, tombe à un moment où, sur le continent africain, des Chefs d'État se battent pour se maintenir au pouvoir, si ce n'est pour tripatouiller dans la loi fondamentale de leur pays. Par sa volonté de réduire son mandat de 7 à 5 ans, le Président Macky Sall assène à ses pairs une belle leçon de démocratie et sa posture reflète celle des hommes d'État dans les grandes démocraties. Rappelons qu'avant lui, le Président Georges Pompidou avait proposé dès 1973 un projet de loi constitutionnelle destinée à réduire son mandat présidentiel à cinq ans, mais il n'a jamais été soumis ni au vote du Congrès, ni au référendum. Après cette initiative, les Présidents Giscard D'Estaing et François Mitterrand ont tous envisagé de réduire le mandat présidentiel, mais s'en sont finalement abstenus.

Un autre exemple dans lequel le pouvoir exécutif n'a pas été suivi par la haute juridiction est celui du Canada. En effet, l'ancien Premier Ministre Stephan Harper avait demandé à la Cour suprême de trancher sur la validité constitutionnelle de sa réforme relative à la réduction de la durée du mandat

des sénateurs.

C'est dire que la décision du Conseil constitutionnel invalidant le projet de réduction du mandat présidentiel, n'est pas une nouveauté. C'est le principe normal de fonctionnement d'un État de droit.

A ce titre, nous félicitons et célébrons le Président de la République de hisser le Sénégal au standard des pays de grande démocratie.

Fondamentalement, les problèmes sur lesquels ceux qui dénoncent le respect de la conformité constitutionnelle doivent se prononcer de manière ferme, c'est de nous dire : “ce que le Président de la République aurait fait de l'avis du Conseil constitutionnel. Est-ce qu'il devrait l'appliquer à la lettre, ou est-ce qu'il devrait se donner la liberté de ne pas l'appliquer ?”

Face à cette problématique, la réponse de Jean Lamarck, éminent constitutionnaliste français, est très éclairante. En effet, selon M. Lamarck, dans La théorie de la nécessité et l'article 16, p.613, “en passant outre à un avis défavorable du Conseil constitutionnel, le Président de la République affaiblirait dangereusement son autorité”

De plus, la confiance dans le système judiciaire est un des fondements de la démocratie et de l'État de droit et il est, de ce fait, impératif d'en assurer l'autonomie par rapport aux autres pouvoirs. Ainsi, en décidant de respecter l'avis du Conseil constitutionnel, le Président de la République montre sa volonté d'ancrer cette autonomie dans la pratique politique.

Rappelons que le droit assujettit le pouvoir exécutif à la légalité et interdit par conséquent tout acte qui soit en dehors de la conformité constitutionnelle. Il s'agit donc de limiter le pouvoir et d'empêcher la prise d'actes qui pourraient être source d'instabilité.

C'est sous cet angle qu'il faut comprendre la non-rétroactivité des lois qui constitue un principe essentiel du droit parce que s'attachant à la sécurité juridique des actes.

Compte tenu de ce qui précède, nous invitons les Sénégalais à refuser le débat malsain relatif au supposé “parjure” que les politiciens et une certaine presse partisane tentent d'imposer à l'actualité politique. Son unique mérite sera de nous détourner du travail pour l'émergence du pays dont les résultats sont déjà perceptibles.

Dans cette histoire de non-respect de la parole donnée, nous partageons la réflexion ci-après d'un des intervenants sur le sujet.

“On ne peut pas crier sur tous les toits, “touche pas à ma Constitution pendant” le règne de Wade et le permettre au Président Macky SALL juste parce qu'il avait pour ambition

AFRIQUE / MONDE

GUINÉE

Suspension de la grève générale après une semaine de paralysie

L'inter-centrale syndicale formée par la Confédération nationale des travailleurs de Guinée, CNTG, et l'Union syndicale des travailleurs de Guinée, l'USTG, a annoncé, vendredi 19 février, la suspension de sa grève générale qui paralysait le pays depuis lundi 15 février 2016.

La principale revendication relative à la baisse du prix du litre du carburant vendu à la pompe à 8000 francs guinéens n'a pas été satisfaite. Sur ce point, les syndicalistes se sont contentés de la garantie selon laquelle même si “le prix du baril revenait à la hausse, le prix du litre à la pompe en Guinée continuera à être maintenu à 8 000 francs guinéens jusqu'en décembre 2016”, précise un communiqué du bureau de l'Assemblée nationale qui a réussi à faire bouger les lignes, après l'échec des négociations entre les syndicats et le gouvernement qui ont duré jeudi jusqu'à 2h.

En revanche si la baisse continue, “le gouvernement et les syndicats conviendront du prix du baril à appliquer à la pompe après les 6e et 7e revues avec le Fonds monétaire international”.

Douze revendications sur treize

L'inter-centrale syndicale se réjouit d'avoir obtenu la satisfaction de douze revendications sur treize. “Nous avons obtenu du gouvernement la nouvelle version de la grille indiciaire du salaire des fonctionnaires”, a déclaré le porte-parole Mamadou Mansaré. L'avancement se fera sur la base de l'ancienneté et du mérite, et l'effet sera rétroactif au 1er janvier 2015.

Les pensions des retraités ont également été rehaussées à 740 000 francs et seront désormais versées mensuellement au lieu de chaque trimestre.

Grande confusion

Il n'empêche que certains grévistes n'étaient pas satisfaits de l'accord obtenu. “C'est une trahison, une haute trahison”, pour avoir entendu après l'annonce de la suspension de la grève par Amadou Diallo, secrétaire général de la CNTG. Une grande confusion régnait ainsi vendredi parmi les grévistes. ■

de réduire son mandat. Personne ne pourra dire qu'il ne l'a pas respecté, il a usé de toutes les voies légale et normale.”

En tous les cas, au nom de quel principe souhaite-t-on violer une disposition constitutionnelle. Aucun principe, fut-il moral ou éthique ne puisse le motiver dans un État de droit.

Par voie de conséquence, au nom des valeurs de la république que nous avons en partage, faisons l'effort d'éviter la personnalisation à outrance du débat et marquons notre adhésion totale à la posture du Président de la République. ■

HADY TRAORÉ

Évaluateur de politique publique
Coordonnateur de la DSE APR du Canada

MOTS FLÉCHÉS • N° 1365 (FORCE 4)

MULTIPLIER PAR DIX		AU- DESSUS DE DO		DIMINUE L'INTENSITÉ		DIVINTE GRECQUE		MONNAIE DE BULGARIE		BREVET DE TECHNICIEN	
SANS AUCUN DOUTE						GARE À LEUR CRISE !		HOMMES DES COPRIDAS		REFUGES FRAGILES	
DÉMONS- TRATIF MASCULIN				NAPPERON DE TABLE		LETRE ET CHIFFRES		OPINION			
MIS POUR DE LE								INFINITIF			
		REVENANT, FANTÔME							CONNE L'AIR DE LA MER		LAMES DE DUEL
		ARTÈRE									
RECOUVRE DE CHAPELURE						INSTRU- MENT DE DENTISTE					
TELS DES PASSAGES						ENDOSER EN DETAIL					
								D'UNE BERCEUSE		BILOT DE BOUCHERIE	
								MONSTRE FABULEUX			
TEMPS IMPORTANT				LAGUNE D'ATOLL		CRYPTÉE					
MARTIAL AU DOIG						CHAR- NIÈRES					
			INSOU- CIANCE								
			IMPLICITES, SOUS- ENTENDUS								
LANGUE DE PROVENCE	CHEVAUX REPRO- DUCTEURS								CRACK, CHAMPION		
	SAC D'ÉCULIER								LIAISON DE TEXTE		
		IL PEUT ÊTRE DE LA POLICE						ARTICLE DE BAZAR			BATEAU DE PASSEUR
		CENTIÈRE						SYMBOLE DU MÉON			
DONNANT LE FEU VERT										VITRAIL D'ÉGLISE	
TUBE MEDICAL											
						TRANSPIRE BEAUCOUP			DIEU D'ÉGYPTE		
						PLATES			TRAIN DE LA BANLIEUE		
EMBAR- CATIONS LÉGÈRES		INDÉ- PENDANT DE TOUTE RELIGION		SORTI, ORIGINAIRE		LÀ, À LA NAISSANCE		GROSSE PIERRE			
								PLAT DE RÉSISTANCE			
											GAIN DE TOMBOLA
PLAN D'EAU								ÉPREUVE QUI SUIT L'ÉCRIT			
C'EST UNE HABITUDE											
			ASSEMBLÉE PARLE- MENTAIRE						C'EST LE COBALT		
OUVRAGE À VANNES							PETITE ÎLE				

horoscope

Bélier
☿ **Relationnel** : ce devrait être une journée idéale pour vous retrouver avec votre partenaire ou vos enfants. Célibataire, vous serez plus séducteur que jamais.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous aurez besoin de vous changer les idées et vous le ferez en multipliant les loisirs ou les activités.
♂ **Bien-être** : ce samedi vous donnera l'occasion de récupérer de votre week-end.

Taureau
☿ **Relationnel** : c'est un samedi familial qui s'annonce pour vous et cela vous fera plaisir.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous aspirerez à une certaine forme de tranquillité et vous aurez envie de rester chez vous.
♂ **Bien-être** : vous aurez besoin de vous ressourcer.

Gémeaux
☿ **Relationnel** : vous serez ouvert aux rencontres et vous prendrez un grand plaisir à sortir ou à accepter une invitation.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous serez dynamique et vous aurez besoin de pratiquer des activités.
♂ **Bien-être** : en pleine possession de vos moyens, vous ne tiendrez pas en place.

Cancer
☿ **Relationnel** : vous aurez besoin de resserrer vos liens avec vos proches ou vous aspirerez à plus de sincérité dans vos relations avec les autres.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous aurez peut-être besoin d'être le centre d'attention. Pour d'autres, vous serez très observateurs.
♂ **Bien-être** : vous serez résistant et volontaire.

Lion
☿ **Relationnel** : belle journée pour vous rapprocher de votre famille. Pour certains, vous serez plus attentif aux autres.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous laisserez libre cours à vos aspirations ou à vos rêves.
♂ **Bien-être** : vous serez adaptable à votre environnement.

Vierge
☿ **Relationnel** : vous aurez envie de prendre le temps de profiter de vos proches. Pour d'autres, ce sera une journée propice à la complicité.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous serez en quête d'une certaine forme de zénitude et de tranquillité.
♂ **Bien-être** : vous prendrez le temps de vous ressourcer.

Balance
☿ **Relationnel** : belle journée pour les échanges, pour les rencontres ou pour les sorties en tout genre.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : ce devrait être un début de week-end intéressant pour réfléchir à votre avenir ou à une situation.
♂ **Bien-être** : les autres auront une bonne influence sur vous.

Scorpion
☿ **Relationnel** : vous éprouverez la nécessité de rompre avec certaines de vos habitudes.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous aurez besoin de vous fixer des priorités ou des objectifs clairs.
♂ **Bien-être** : vous pourriez vous sentir fatigué.

Sagittaire
☿ **Relationnel** : beau début de week-end qui vous verra accepter une invitation ou qui vous verra bousculer vos habitudes.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : journée propice aux mouvements et donc aux déplacements en tout genre.
♂ **Bien-être** : vous profiterez de ce samedi pour recharger vos batteries.

Capricorne
☿ **Relationnel** : vos échanges avec les autres seront plus intenses et plus directs.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : excellente journée pour marquer un break ou pour vous libérer d'une situation.
♂ **Bien-être** : vous serez heureux de lâcher-prise.

Verseau
☿ **Relationnel** : vous serez très attentif à votre moitié, voire un peu trop. Attention à ne pas provoquer l'agacement. Célibataire, restez naturel.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : plus que jamais, vous fuirez la solitude et vous aurez besoin de vous lier aux autres.
♂ **Bien-être** : vous aurez besoin des autres pour être bien, à moins que votre environnement ait une influence directe sur votre humeur.

Poissons
☿ **Relationnel** : vous serez heureux de passer du bon temps avec vos proches ou votre famille.
☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous évoluerez à votre rythme et cela vous conviendra parfaitement.
♂ **Bien-être** : vous saurez faire attention à vous et vous réussirez à vous ressourcer.

Solutions

MOTS FLÉCHÉS N° 1364

E	L	O	H	R	F
E	X	P	O	R	T
A	T	R	I	C	E
P	O	T	E	A	U
A	V	A	L		
A	L	T	I	E	R
V	A	R	E		
O	S	L	I	B	E
L	L	E	R		
S	I	P	I	E	R
R	E	E	S		
T	U	E	R		
E	T	C			
S	A				
R	E	S	P	E	C
T	I	E	N		
U	I	P	E	R	E
S	T				
E	R	R	E	R	
L	A	U	T	E	
E					
E	R	A	F	L	U
R	E	S			
O	S	T	P	I	E
S	L	I	P		
A	I	M	E	R	
B	E	L	A		
S	U	R	E		
M	O	U	E		
O	R				
F	E	R	M	E	N
T					
U	S	E			

MOTS MELÉS • N° 673

Ballon d'entraînement pour boxeur

PUNCHING-BALL

SUDOKU N° 1071

9	7	2	3	5	6	1	8	4
1	3	4	8	7	2	9	5	6
6	8	5	9	4	1	3	2	7
3	5	1	4	2	9	6	7	8
4	2	9	7	6	8	5	1	3
7	6	8	5	1	3	4	9	2
8	1	3	6	9	7	2	4	5
5	9	7	2	3	4	8	6	1
2	4	6	1	8	5	7	3	9

SUDOKU N° 1072

					6	7	8	
9	3		5					6
	7	4	9		1		2	
7	2		1	6			3	8
	4	5	7	9		1		
							4	
	8	3		7	9	6		
	6			4	8	2		1
		2						3

HEURES DE PRIÈRES

HEURES DE MESSE

- Cathédrale : 7H
- Martyrs de l'Ouganda : 6H30-18H30
- Saint Joseph : 6h30 - 18h30

HEURES DE PRIÈRES MUSULMANES

- Fadiar : 06:31
- Tisbar : 14:15
- Takussan : 16:45
- Timis : 19:23
- Guéwé : 20:23

MOT MÉLÉ EXPRESS N° 674

Or noir



ACIDITE	ILLOT
AGIO	IMPORTER
AISEMENT	INDIQUE
ALANGUIE	INTIE
APHTE	LEGALITE
AXEE	LIPPU
BAILLON	MALSAIN
BAIER	MARRAINE
BATIMENT	MEFIANCE
BATONNET	MIEN
CIDRE	MOUSSUE
COQUE	OFFICINE
CREMEUSE	PAYS
DELEGUER	RENAITRE
DEMOTIVE	REVENU
DISQUE	SABRANT
DOUTE	SEIGNEUR
ENORMITE	SESAME
GAUCHERE	SIEN
GRIZZLI	SOLDEE
HYGIENE	SONORE
ISIS	TARTINER

E	E	R	E	H	C	U	A	G
S	S	A	B	R	A	N	T	R
U	U	P	P	I	L	N	E	R
E	E	A	X	E	E	U	E	P
M	U	Y	E	M	G	N	I	M
E	Q	S	E	E	A	L	E	E
R	S	S	L	I	Z	F	N	U
C	I	E	T	Z	I	E	I	N
A	D	R	I	A	I	R	C	E
M	E	R	N	G	B	D	I	V
I	G	O	Y	I	A	I	F	E
E	E	H	T	O	T	O	C	R
N	R	A	C	R	O	N	O	S
O	E	C	M	U	N	N	S	N
R	T	I	O	E	N	O	E	I
M	R	D	U	N	E	L	S	A
I	O	I	S	Q	T	L	A	S
T	P	T	S	I	N	I	M	L
E	M	E	U	E	R	A	E	A
O	I	V	E	S	L	B	L	M
B	E	I	D	I	B	I	S	A
A	S	T	N	O	T	E	I	R
T	C	O	I	D	U	I	E	R
I	O	M	L	L	I	T	N	A
M	Q	E	O	D	A	Q	E	I
E	U	D	T	B	E	G	U	N
N	E	T	H	P	A	C	E	E
T	A	R	T	I	N	E	R	L

LUTTE - BALLA DIOUF BLESSÉ AU GENOU

Ndigël - Sokh en attraction

Manga Productions organise ce dimanche sa deuxième journée de lutte. La grande affiche opposera Ndigël de l'écurie "Balla Gaye" à Sokh de Xam Sa Cosan.

— ASSY GAYE

L'ancien Roi des arènes Manga 2 veut bien marquer de par son empreinte la présente saison de lutte. Après sa première journée de lutte entre Bébé Saloumet Gambien, le promoteur offre un beau duel d'espoirs ce dimanche, au stade Iba Mar Diop. A la place du combat Balla Diouf / Nandi Fall, Sokh et



Manga 2

Ndigël vont s'affronter. En effet, l'ancien sociétaire de l'écurie Fass, blessé au genou, a vu son combat être renvoyé à une date ultérieure. Ainsi, le combat spécial est devenu la grande affiche de la journée dotée du drapeau Adjiso Ham Wardini, première adjointe au Maire de la ville de Dakar.

Ndigël revient d'une victoire face à Niagass (Baol) de même que Sokh qui a battu à plate couture Rambo (Hlm Guédiawaye). Les deux lous ont un point commun : chacun ne compte qu'une seule défaite. Suffisant pour que leur prochaine sortie soit un combat âprement disputé. Chacun veut se maintenir sur la lancée. Mais l'un cédera devant l'autre dans la grande marche vers les sommets de l'arène.

En combats préliminaires, Malème Niani (Manga 2) fera face à Outia (Malika). Boy Niang (Djimborny) et Diankalar (Pikine Falaye Baldé) vont s'expliquer. Gris Bou Thiaroye (Thiaroye Mbolo) luttera avec Samba Ndéring (Grand Médine). Toujours Prêt (Olympique de Ngor) sera aux prises avec Thiatou Bambey (Ecole Boy Gandiol). Dame Sène (Manga 2) en découdra avec Boy Ndiaye (Yoff Mbolo). Bébé Saloumet (Sakku Xam Xam) ira à l'assaut de Boy Baldé (Sébikotane). Rass Kass (Songane Guèye) et Kalidou (Lansar) vont se faire face. Paco Jackson (Pape Diop) se frottera à Gris Malika (Malika Mbolo). Et avant le grand combat, T Max (Keur Massar) et Gaïndé Walo (Sa Ndiambour) s'affronteront. ■

REVUE TOUT TERRAIN

ANGLETERRE

Adebayor règle ses comptes avec Tottenham



A quelques heures de retrouver son ancien club, Tottenham, qu'il a quitté en septembre dernier, l'attaquant de Crystal Palace Emmanuel Adebayor a tenu à régler ses comptes avec son ancien patron, Daniel Levy : "Daniel Levy a tout rendu compliqué. Mais à la fin de chaque journée, je sais d'où je viens et que quand on veut quelque chose, il faut se battre durement pour l'avoir". L'international togolais, resté quatre saisons chez les Spurs, y a connu des relations très tendues avec son président, qui lui avait fermé la porte à deux reprises quand il voulait rejoindre West Ham. "Je suis passé par beaucoup de choses dans ma vie. Il y a 15 ans de ça, je jouais sur une plage pieds nus et je vivais dans une maison sans toit. Beaucoup de gens disent : "il touchait beaucoup d'argent à Tottenham et il était en vacances", mais je peux vous dire que je n'étais pas en vacances. Je travaillais plus que tous les autres joueurs de Premier League. Et à la fin de la journée, j'étais bien content que cet argent rejoigne ma maison et les organisations caritatives que j'ai choisies."

PSG - AURIER

Blanc ne ferme pas la porte

Laurent Blanc est revenu sur l'avenir de Serge Aurier au club lors de sa conférence de presse, vendredi. L'entraîneur du PSG s'est même montré moins virulent que la semaine passée après les révélations de l'affaire. "Le temps fait son effet pour tout le monde", avouait-il en souriant. L'entraîneur n'a pas paru fermé à un retour de l'Ivoirien dans son équipe, même si son avenir semble plutôt

s'inscrire en pointillés au PSG. Le club parisien envisage de prêter son joueur l'été prochain plutôt que de le licencier. "C'est délicat comme question... C'est le club qui va prendre une décision. Nous aurons une entrevue avec le joueur sans caméra, en face à face. Et je respecterai la décision du club." Plus tard, il glissait même quand on lui rappelait certains de ses anciens propos ("je ne suis pas radical") : "J'espère ne pas l'être devenu... Vous verrez la suite." Un signe que l'entraîneur ne s'opposera pas à un retour du latéral droit ?

DIVERS

Guy Roux cachait des millions en Suisse

Alors qu'il souhaite envoyer Serge Aurier en prison pour sa vidéo polémique (voir ici), Guy Roux a pourtant aussi quelques casseroles à son actif. Le Monde a dévoilé mercredi les noms de personnalités françaises qui faisaient partie des 38 000 personnes à détenir ou avoir détenu un compte bancaire chez la banque UBS en Suisse, et l'ancien entraîneur de l'AJ Auxerre fait partie de cette liste. Il aurait déposé 3,1 millions d'euros, rapatriés en France depuis. "Je suis tout à fait en règle avec le fisc français", a-t-il toutefois assuré au Figaro. A noter que dans cette liste figurait aussi le nom de Bixente Lizarazu (9,2 M€). Mais ce dernier était considéré comme un fraudeur "passif", c'est-à-dire ne cherchant pas à échapper au fisc, contrairement à Guy Roux, considéré comme un fraudeur "actif".

ARSENAL

Wenger était bien menacé en 2014

Troisième de Premier League avec Arsenal, Arsène Wenger vit plutôt une bonne saison et les supporters n'ont pas encore réclamé son départ. D'ailleurs, le technicien français reconnaît avoir été sur la sellette en 2014, avant de remporter la FA Cup. "Je ne sais pas ce qu'il se serait passé si nous avions perdu. Généralement, je me bats pour tout, mais le fait qu'une collaboration de 17 ans dépende du résultat d'une finale, ça veut dire qu'il vaut peut-être mieux que vous n'accédiez pas à cette finale. Cela aurait été problématique si nous n'avions pas gagné. Mais nous l'avons fait", a déclaré l'Alsacien en conférence de presse. Les Gunners avaient mis fin à une période de neuf ans sans trophée, sauvant par la même occasion leur entraîneur.

INTER

Mourinho ne veut pas revenir...

Sans club depuis son éviction de Chelsea en décembre dernier, l'entraîneur José Mourinho attend sagement la fin de l'exercice pour reprendre du service. Et visiblement, ça ne sera pas du côté de l'Inter Milan, qu'il a dirigé entre 2008 et 2010. "Je tiens à préciser une chose : je ne serai pas en charge de l'Inter la saison prochaine, a lâché le Special One dans un entretien accordé au quotidien italien La Stampa. Il y a un projet avec Erick Thohir et Roberto Mancini. J'espère que le projet de l'entraîneur et du président continuera avec un grand succès. Je veux voir l'Inter heureux à nouveau, et j'espère que ça sera prochainement le cas avec de nouvelles victoires pour le club." Selon toute vraisemblance, Mourinho devrait reprendre les rênes de Manchester United à l'issue de la saison, en remplacement de Louis van Gaal, de plus en plus décrié du côté d'Old Trafford.

MANCHESTER UNITED

Di Maria avait une clause anti-Barça !



Transféré du Real Madrid à Manchester United à l'été 2014, l'ailier Angel Di Maria (28 ans, 20 matchs et 9 buts en L1 cette saison) n'aura effectué qu'une saison en Premier League avant de rejoindre le Paris Saint-Germain l'été dernier. Et le moins que l'on puisse dire c'est que la Maison Blanche avait pris ses dispositions pour s'assurer que l'Argentin n'aille pas renforcer un concurrent direct. Ainsi, d'après les documents révélés par Football Leaks, les Merengue avaient négocié une clause avec les Red Devils. Si ces derniers revendaient Di Maria à un club espagnol à l'été 2015, ils devaient s'acquitter d'une somme de 50 millions d'euros au Real ! Le montant diminuait ensuite chaque année de 10 millions d'euros. A une exception près : en cas de vente d'El Fideo au grand rival, le FC Barcelone, MU aurait dû verser 30 millions d'euros aux Madrilènes ! Cette clause était valable jusqu'au terme du

contrat de Di Maria, en 2019. Plutôt dissuasif !

ARSENAL

Jack Wilshere encore absent un mois

Blessé au tibia gauche en septembre dernier, puis opéré, le milieu de terrain d'Arsenal Jack Wilshere devra attendre encore "trois ou quatre semaines" avant de pouvoir retrouver les terrains, a annoncé son entraîneur Arsène Wenger vendredi en conférence de presse. Depuis janvier 2013, l'international anglais est le joueur de Premier League qui a subi le plus de blessures.

ATHLÉTISME

Le Kenya pourrait être exclu des Jeux olympiques de Rio

Les athlètes kényans pourraient être privés des Jeux olympiques de Rio. C'est en tout cas ce qu'a laissé entendre le président de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) Sebastian Coe, jeudi : "Nous savons que la réputation de l'athlétisme est principalement altérée par un petit nombre de pays et nous devons être beaucoup plus proactifs, a expliqué Coe à la BT Sport TV. Si cela signifie les écarter des Championnats du monde ou des Jeux olympiques, nous le ferons. Je sais que l'agence mondiale antidopage a regardé de près l'agence kényane antidopage. Bien sûr, nous contrôlons ça à l'IAAF." Le Kenya, qui avait terminé en tête du tableau des médailles aux Mondiaux de Pékin en 2015, compte plus de 40 athlètes qui ont été suspendus pour dopage au cours des trois dernières années. Cette annonce fait suite au retrait pour 21 jours du directeur exécutif de la Fédération kényane d'athlétisme Isaac Mwangi, accusé de corruption par deux athlètes suspendues pour dopage.

France - 27^e journée

Vendredi

Bordeaux - Nice 0-0

Samedi

16h Paris-SG - Reims

19h Monaco - Troyes

Angers - Montpellier

Lorient - Guingamp

Toulouse - GFC Ajaccio

Dimanche

13h Marseille - Saint-Étienne

16h Caen - Rennes

20h Lille - Lyon

Mercredi 9 mars 2016

19h Bastia - Nantes

Angleterre - Cup (5^e tour)

Samedi

12h45 Arsenal - Hull City

15h Watford - Leeds United

Reading - West Brom

17h15 Bournemouth - Everton

Dimanche

14h Blackburn - West Ham

15h Tottenham - Crystal Palace

16h Chelsea - Manchester City

Lundi

19h45 Shrewsbury - Man United

Espagne - 25^e journée

Vendredi

Levante - Getafe 3-0

Samedi

15h Las Palmas - FC Barcelone

17h15 Espanyol - La Corogne

19h30 Betis Séville - Gijon

21h05 Celta Vigo - Eibar

Dimanche

11h Rayo Vallecano - Séville FC

15h Malaga - Real Madrid

17h15 Athletic Bilbao - Real Sociedad

Granada CF - Valence

19h30 Atlético Madrid - Villarreal

Italie - 26^e journée

Vendredi

Bologne - Juventus 0-0

Samedi

17h Hellas Vérone - Chievo Vérone

19h45 Inter Milan - Sampdoria

Dimanche

14h Atalanta - Fiorentina

Sassuolo - Empoli

Torino - Carpi

Genoa - Udinese

17h Frosinone - Lazio Rome

19h45 AS Roma - Palerme

Lundi

20h Naples - AC Milan

Allemagne - 22^e journée

Vendredi

Francfort - Hambourg 0-0

Samedi

14h30 Bayern Munich - Darmstadt

Hertha Berlin - Wolfsburg

Hoffenheim - Mayence

M'Gladbach - FC Cologne

Ingolstadt - Werder Brême

Dimanche

14h30 Leverkusen - Dortmund

16h30 Schalke - Stuttgart

Hanovre - Augsburg

LIGUE 1 - 13^E JOURNÉE

Qui sera champion à mi-parcours ?

La Ligue 1 joue sa 13e et dernière journée de la phase aller ce week-end, avec le titre de champion à mi-parcours comme enjeu principal. Le leader As Douanes, qui compte le même nombre de points (18) que ses poursuivants Olympique de Ngor (2e) et Stade de Mbour (3e), rend visite à la Suneor de Diourbel.

— LOUIS GEORGES DIATTA

Qui va décrocher le titre honorifique de champion du Sénégal de Ligue 1 à mi-parcours ? La réponse sera connue ce week-end. Il va donc falloir attendre la fin de la phase aller pour voir celui qui va remporter la première manche. C'est dire que la bataille a été rude jusque-là. Et elle le sera d'ailleurs jusqu'au bout de cette 13e et dernière journée de la phase aller. Car trois équipes, As Douanes (1ère), Olympique de Ngor (2e) et Stade de Mbour (3e), comptent chacune 18 points. C'est donc très serré au sommet et les débats s'annoncent déjà passionnants.

L'As Douanes attendue à Diourbel

Les Gabelous (1ers, 18 pts) seront très attendus, ce dimanche, lors de leur déplacement à Diourbel pour affronter la Suneor (9e, 15 pts). L'As Douanes vient de réaliser une bonne opération à la 12e journée. Le champion sortant a pris le contrôle de la Ligue 1 grâce à sa victoire (1-0) contre le Jaraaf. Ce match sera une occasion pour Karim Séga Diouf et ses joueurs pour préparer le match retour face à Horoya AC en Ligue africaine des champions, le week-end prochain. Une victoire au stade Ely Manel Fall leur permettra de conserver très probablement la tête du classement et renforcer la sérénité dans



Olympique de Ngor

le groupe avant le duel de Conakry.

Cependant, la Suneor, tombeur du Casa Sport, leader à l'issue de la 11e journée, essaiera de terminer la première phase du championnat sur une note positive. La formation coachée par Dominique Coly fera tout pour prendre les 3 points et améliorer son classement.

Ngor et Stade de Mbour à l'affût

La première place du classement pourrait changée dès ce samedi. Les deux poursuivants de l'As Douanes entrent en lice. Tous les trois comptent le même nombre de points (18 pts).

Le Stade de Mbour (3e, 18 pts) se déplace au stade Demba Diop pour en découdre avec Niary Tally (13e, 12 pts), en première heure (16h). Ce match sera âprement disputé entre les deux formations. Les Mbourois, qui

voudront faire un résultat positif, seront confrontés au refus des Galactiques de prendre une nouvelle défaite après celle de la journée précédente (1-0) contre l'Union sportive de Ouakam (Uso).

En seconde heure (18h30) à Demba Diop, l'Olympique de Ngor (2e, 18 pts) ira à l'assaut de l'Us Gorée (11e, 13 pts). Les Olympiens ont la faveur des pronostics dans ce duel entre clubs dakarois. Invaincus depuis 8 journées, les "jaune et bleu" tenteront d'arracher la première place qu'ils avaient occupée provisoirement après leur victoire (1-0) face au Ndiambour. Mais en face, les Goréens sont invaincus à domicile en 5 matches (1 victoire et 4 nuls).

Le même jour à Saly, la lanterne rouge Diambars (11 pts) reçoit la Linguère de Saint-Louis (10e, 14 pts).

neutralisé par le Dakar Université Club (1-1) jeudi dernier, aura l'ambition de sortir victorieux pour conserver sa première place. De son côté, l'équipe du président Mady Touré peut être sacré champion de la phase aller en cas de succès, avant même son match en retard de la 12e journée. Ce sera le mercredi 2 mars 2016 contre Ndar Guedj (12e, 8 pts).

En lever de rideaux, le Port autonome de Dakar (4e, 19 pts), qui vise la troisième place, fera face à la lanterne rouge Dahra (14e, 5 pts). En

Le choc Ndiambour - Casa Sport

La dernière journée de la phase aller affiche également de belles oppositions. Il en est ainsi du choc entre le Ndiambour (6e) et le Casa Sport (4e,) à Louga, dimanche (17h). Les deux adversaires du jour comptent chacun 17 points. Les Lougatois et les Ziguinchorois ont eu à occuper la tête du classement. Ce match sera, en cas de faux pas de leurs devanciers, une opportunité pour le vainqueur de retrouver le fauteuil de leader, ou à défaut le podium.

Au même moment, Mbour Petite Côte (5e, 17 pts) reçoit l'Us Ouakam (8e, 16 pts) au stade Caroline Faye. Le Jaraaf (12e, 13 pts) qui accueille le Guédiawaye FC (7e, 16 pts) au stade Demba Diop. ■

PROGRAMME

Samedi

17h Diambars - Linguère
Stade Demba Diop
16h Niary Tally - Stade de Mbour
18h30 Us Gorée - Ol. de Ngor

Dimanche

17h Suneor - As Douanes
Ndiambour - Casa Sport
Mbour PC - Us Ouakam
Stade Demba Diop
17h Jaraaf - Guédiawaye FC

FOOT - LORIENT

Gassama prend trois matches ferme

Rappels à l'ordre. Samedi 13 février dernier, Nantes recevait Lorient dans son antre de la Beaujoire. Une rencontre intense qui a connu quelques gestes dangereux. Comme ce tacle du défenseur lorientais Lamine Gassama sur la cheville de Guillaume Gillet. Pour cette faute, le joueur de 26 ans a écopé de trois matches de suspension fermes par la commission de discipline de la Ligue.

TIR ET CHASSE

"Parcours de chasse", ce dimanche

L'Ecole des Officiers de Gendarmerie nationale (EOGN), sise à Ouakam, va renouer ce week-end avec les compétitions de tir. La Fédération sénégalaise de tir et chasse organise, ce dimanche 21 février, deux tournois. La compétition de tir au fusil, dénommé "Parcours de chasse" qui comprendra deux parcours de 25 cartouches (2 planches), va concerner trois catégories de tireurs : les professionnels confirmés, les amateurs, es anciens. Eligibilité : Toutes les personnes détentrices de fusils de chasse de calibre 12 et étant en règle. Ce sera à partir de 9 heures au stand de tir. Entrée Porte Nord côté village de Ouakam.

L'autre compétition est le tir au pistolet P22 sur 15 mètres au fusil. Cette compétition sera sponsorisée par Gérard Lopez avec sa société dénommée : Ensaya Lab. Il y aura deux catégories de tireurs : les tireurs hommes, les tireurs dames. Eligibilité : toutes les personnes détentrices de pistolets P22 ou de calibre différents (38, 22 mag, 9mm, 357, etc.) et étant en règle peuvent y participer. Des trophées seront remis à l'issue des compétitions. ■

LIGUE 2 - 13^E JOURNÉE

Choc au sommet !

Génération Foot (2e, 24 pts) et le leader Teungueth FC (26 points) lorgnent le titre de champion de la phase aller lors de leur confrontation de ce dimanche. Contre Renaissance de Dakar, le Duc (3e, 24 pts) veut rester sur le podium.

— OUMAR BAYO BA (STAGIAIRE)

La 13e et dernière journée de la phase aller de la Ligue 2 sera marquée par le choc du

sommet. Le leader Teungueth FC (26 pts) reçoit son dauphin Génération Foot (2e, 24 pts), ce dimanche à Amadou Barry. Le club de Rufisque,

LUTTE - FACE-A-FACE MODOU LO VS GRIS BORDEAUX, VENDREDI

Trop de civilités pour un début !

Lors de leur premier "jakarlo" (face-à-face) d'avant-combat, vendredi au Monument de la Renaissance, Modou Lo et Gris bordeaux ont promis un beau duel différent du combat décevant de 2012.



Modou Lo

— ASSY GAYE

La promotion du combat du 31 juillet prochain devant opposer Modou Lo à Gris Bordeaux a démarré. Vendredi, les deux lutteurs ont sacrifié au traditionnel face-à-face d'avant-combat pour donner un avant goût de leur duel. Ils ont répondu aux questions des journalistes. Comme on s'y attendait, leur première confrontation a été évoquée par les pisses-copies et les lutteurs se sont projetés dans leur futur combat pour clore le débat. Pour le Roc des Parcelles Assainies, "clarification ou

revanche, cela importe peu". L'essentiel c'est de disputer un combat pour faire oublier son dernier revers face à Bombardier. "C'est clair que le duel ne sera pas facile. On a disputé notre premier combat et l'on parle de clarification ou de revanche. Mais je suis même prêt à prendre la position de celui qui prend sa revanche. Il était défensif, je prie juste pour qu'il change de stratégie. Qu'il ne fasse pas ce qu'il avait fait. Tout ce que je peux dire, c'est que je ne suis la porte de passage de personne. Je n'ai aucun problème avec les lourds, au contraire, ce sont eux qui peinent à se défaire de

moi. Qu'ils sachent que je partage l'arène avec eux. Je dois faire oublier ma récente défaite", lance-t-il avec assurance.

Gris : "Je n'ose pas refaire le même combat qu'en 2012"

La réponse du Fassois ne s'est fait pas attendre. Le Tigre a sorti ses griffes : "Ce combat équivaut à quatre combats de lutte. Mon objectif est de satisfaire mes supporters. Je pouvais mieux faire en 2012. Les amateurs sont restés sur leur faim. Mais je promets un beau duel cette fois-ci. Il reste des mois avant les explications, pour le moment on travaille. Ce combat est le combat de mes supporters et de l'écurie Fass. Je dois accéder à cette porte et aller de l'avant. Lors du premier combat, j'avais une stratégie à adopter. J'ai misé sur mon expérience pour tenir le combat. Je n'ose pas refaire le même combat qu'en 2012." Evoquant la proximité de Papa Sow et les Parcelles

Assainies, fief de Modou Lo, Gris Bordeaux relativise : "Papa Sow est un frère. Je n'ai aucune arrière-pensée par rapport à ce sujet. Si je dois faire des contacts avec lui, je le ferai. Vraiment, je n'ai rien à dire sur ça." Côté préparation, Modou Lo comme Gris Bordeaux confient leur plan à leur staff. ■



Gris bordeaux

